



Dossier de déclaration ICPE relatif aux installations de Ducos

Commune de Nouméa

Décembre 2020

DEPARTEMENTS : Environnement

Dossiers n° : A001.20071.001



Agence Nouméa • 1Bis rue Berthelot, BP 3583, 98846 Nouméa Cedex
Tél. (687) 28 34 80 • Fax (687) 28 83 44 • secretariat@soproner.nc

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2008 par



Évolution du document

Vers.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études	Description des mises à jour
1	11/2020	Nicolas GUIGUIN	-	Création du document
2	12/2020			Prise en compte remarques client
3	01/2021			MAJ client par rapport aux travaux en cours

Table des matières

I. Formulaire de declaration.....	4
II. Détails relatifs à la demande	9
1. Présentation du site.....	10
2. Renseignements concernant le demandeur	12
3. Description des installations	13
4. Cadre du document.....	14
5. Volume de l'activité	14
6. Détail des activités classées	15
<i>6.1 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables et installations de distribution</i>	<i>15</i>
<i>6.2 Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé.....</i>	<i>16</i>
<i>6.3 Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur.....</i>	<i>16</i>
7. Mesures spécifiques mise en œuvre	17
<i>7.1 Gestion des eaux industrielles et recyclage.....</i>	<i>17</i>
<i>7.2 Traitement des eaux usées.....</i>	<i>20</i>
<i>7.3 Mesures de protection incendie.....</i>	<i>20</i>
<i>7.4 Gestion des déchets.....</i>	<i>20</i>
III. LISTE DES ANNEXES.....	21

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du site SOBECA de Ducos	10
Figure 2 : Parcellaire du site SOBECA de Ducos	11
Figure 3 : PUD de Nouméa pour le site SOBECA de Ducos	12
Figure 4 : Vues du stockage et de la distribution de gasole	15
Figure 5 : Vues des installations de production de béton.....	16
Figure 6 : Vue de l'atelier de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteur avec sa cuve de vidange	17
Figure 7 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur la zone de process	18

Figure 8 : Schéma de principe de collecte des eaux de ruissellement au niveau de la zone parking	18
Figure 9 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur la zone de process	19
Figure 10 : Système automatisé de recyclage de l'eau pour le lavage des camions malaxeur, le lavage du malaxeur et la fabrication de béton	19
Figure 11 : Vue de la zone de tri des déchets du site de Ducos	20

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des terrains (source : cadastre.gouv.nc).....	11
Tableau 2 : Nomenclature des installations classées	14

Liste des annexes

Annexe 1 : Ridet du demandeur

Annexe 2 : Justificatif des pouvoirs du signataire

Annexe 3 : Récépissé de déclaration ICPE n°6034-2-2157/DRN/BIC daté du 11 juillet 2005

Annexe 4 : Plan des aménagements présents sur site, bande des 100m et plan topographique de GEOPAC, au 1/150ème, en date du 21 octobre 2020

Annexe 5 : Rapport de contrôle des extincteurs, Axial, 17/08/2020

Annexe 6 : Principe de gestion des eaux et dimensionnement des bassins de décantation - installations de Ducos – Nouméa – Rapport de janvier 2021

Annexe 7 : Installation de stockage et de distribution de gazole

I. FORMULAIRE DE DECLARATION



Réf : F15024.03

**Direction du développement durable
des territoires (DDDT)**
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)
Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DÉCLARATION AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Dossier établi en deux (2) exemplaires papier accompagnés d'une (1) version numérique à déposer contre récépissé de dépôt ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)
Centre administratif de la province Sud
Pour tout renseignement, contacter le SICIED
Tél : 20 34 00 Email : 3dt.contact@province-sud.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

La liste des pièces constitutives du dossier est disponible à la fin du présent formulaire (page 4).

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____ Date de réception : |____| / |____| / |____| |____|

Déclaration jugée : Complète Incomplète

Inspecteur : _____

* EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

* Commune : _____

* Zone PUD : _____

* N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

* Références cadastrales : _____

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

IDENTITÉ DU DÉCLARANT

Vous êtes un particulier

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du déclarant : _____

Vous êtes une personne morale

* Raison sociale : _____

Dénomination commerciale : _____

* Forme juridique : _____

* Adresse du siège social : _____

* N° de Ridet N° RC N° RM N° RA : _____

Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

* Qualité du signataire : Directeur

Responsable du suivi du dossier (si différent du signataire)

* Civilité : Madame Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Fonction : _____

COORDONNÉES DU REPRÉSENTANT LÉGAL

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

COORDONNÉES DU RESPONSABLE DU SUIVI DU DOSSIER (si différent du signataire)

* Adresse de correspondance : _____

Complément d'adresse : _____

Boîte postale : _____ * Commune : _____

* Code postal et libellé : _____ * Pays : _____

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : _____

* Courriel : _____ Fax : _____

* ACTIVITÉ FAISANT L'OBJET DE LA DÉCLARATION

Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		D : régime de déclaration NC : activité non classée

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Si la présidente de l'assemblée de province ou son représentant estime que l'installation projetée ne figure pas dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, elle en avise l'intéressé.
- Si elle estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, la présidente de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'elle fixe.
À défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DÉCLARATION

*J'accepte que la décision de l'administration et les courriers susceptibles de m'être adressés dans le cadre de l'instruction de ma déclaration (demande de compléments, récépissé de déclaration...) me soient notifiés par voie électronique à l'adresse mail suivante _____ et m'engage à transmettre un accusé de réception électronique ainsi qu'un accusé de lecture :

Oui Non

✓ J'atteste avoir pris connaissance des pièces constitutives du dossier énumérées en page 4 du présent formulaire.

* Fait à _____, le (jj/mm/aaaa) _____

* Signature du déclarant :



Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

*Champs obligatoires

Direction du développement durable des
territoires (DDDT)
6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

À fournir en 2 exemplaires papiers et 1 exemplaire numérique

Attention : Les cartes et plans en version numérique doivent être exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

- Formulaire de déclaration dûment complété
- Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Un justificatif des pouvoirs du signataire
- Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau.
- Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement et indication de la connexion à une station d'épuration ou au milieu naturel).

Colonne
réservée à
l'administration

II. DETAILS RELATIFS A LA DEMANDE

1. Présentation du site

Le site étudié se situe sur la commune de Nouméa dans le quartier de la Zone Industrielle de Ducos.

La zone concernée est à vocation industrielle et commerciale et l'activité de SOBECA s'inscrit totalement dans cette philosophie puisque son activité principale est la production et le transport de béton prêt à l'emploi.

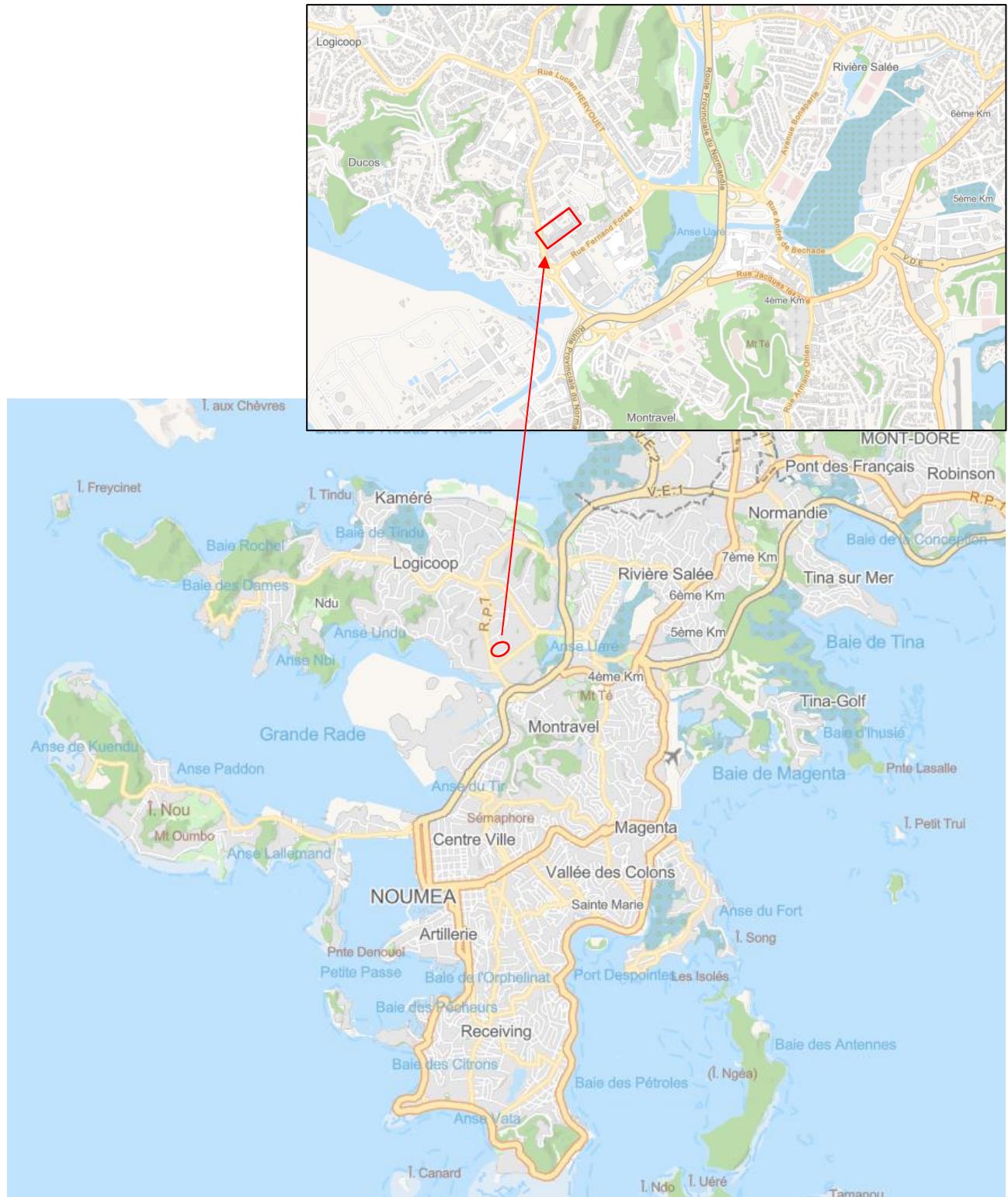


Figure 1 : Localisation du site SOBECA de Ducos

Tableau 1 : Caractéristiques des terrains (source : cadastre.gouv.nc)

CARACTERISTIQUES DES TERRAINS				
N° inventaire	N°lot	Section cadastrale	Commune	Propriétaire
649539-0108	8	INDUSTRIEL DE DUCOS	NOUMEA	SOBECA
649539-0133	9	INDUSTRIEL DE DUCOS	NOUMEA	SOBECA
648539-9029	23	INDUSTRIEL DE DUCOS	NOUMEA	SOBECA

**Figure 2 : Parcellaire du site SOBECA de Ducas**

Au niveau du PUD de la Ville de Nouméa (version approuvée de février 2020), le site SOBECA de Ducas est situé en zone UAE2n qui correspond à une zone d'activités économiques.

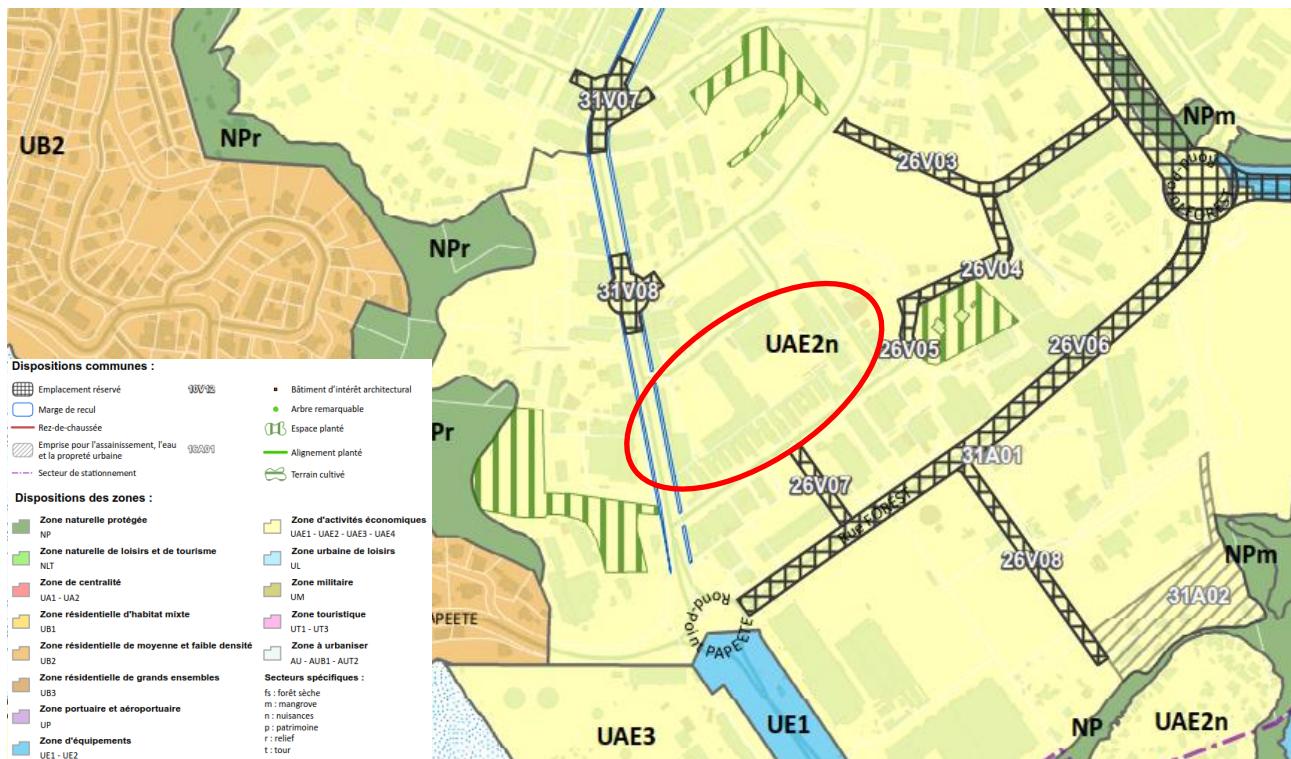


Figure 3 : PUD de Nouméa pour le site SOBECA de Ducos

2. Renseignements concernant le demandeur

Les renseignements concernant le demandeur sont présentés ci-dessous.

DEMANDEUR	
Demandeur	SOBECA
Responsable du suivi du dossier	Romain BROSSARD – Directeur – romain.brossard@gbh.fr
Siège social	6, rue Dolbeau BP 53 98 845 Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie

SOBECA produit et livre du béton prêt à l'emploi en Nouvelle-Calédonie depuis 1978 ; créée par le Groupe SPIE, elle est reprise en 1992 par Monsieur LEMETAYER, ancien cadre de SPIE puis cédée à GBH en 2008.

SOBECA compte aujourd'hui 20 salariés auxquels il faut ajouter 10 salariés de sa filiale SBTP (Société Bal-lastièr de Tontouta et de Pouembout) qui produit le sable pour le béton de SOBECA et divers agrégats pour tous types de chantiers en Nouvelle-Calédonie.

Le site de Ducos est ouvert entre 6h30 et 17h en semaine et entre 6h30 et 11h30 le samedi.

SOBECA opère 2 centrales à béton sur son site de Ducos, à Nouméa. Elles sont toutes les 2 certifiées NF depuis 2010 ce qui lui permet une très grande disponibilité et réactivité. La livraison du béton se fait avec la propre flotte de SOBECA à savoir 17 camions malaxeurs (camions toupies) et 3 camions pompe. A noter que 2 chargeuses et 1 chariot élévateur sont également présente sur le site.

De nombreux chantiers comptent parmi les références de SOBECA, Lycée du Mont-Dore en 2015, le centre de tri de l'OPT à Ducos en 2016, le centre commercial DUMBEA MALL en 2017 ou encore 4 résidences privées à Nouville pour la seule année 2018.

3. Description des installations

L'occupation des sols sur le site de l'établissement est répartie entre :

- Au sud-ouest, les aires de stockage extérieures des camions, engins divers et véhicules légers ;
- En partie centrale du terrain, un bâtiment général, d'environ 1 800 m², qui regroupe les services administratifs et commerciaux de l'entreprise, les sanitaires et vestiaires, un atelier d'entretien courant pour camions et engins et dans son prolongement un conteneur de stockage/distribution de gasoil ainsi que le laboratoire d'essais ;
- Au nord-est du site, les centrales à béton, aire de stockage des agrégats et de gestion des eaux industrielles ;
- En limite de propriété nord à est, un dock général couvert affecté à différents usages :
 - Les extrémités nord et sud de ce dock sont affectées à la location à des tiers ;
 - Un dock de stockage des pièces détachées, moteurs, outillage divers ainsi que les adjuvants.

L'ensemble de ces éléments est reporté sur le plan topographique de GEOPAC, au 1/150^{ème}, en date du 21 octobre 2020 (Annexe 4) ainsi que les plans des aménagements présents sur site et bande des 100m également joint dans cette annexe.

4. Cadre du document

Le site SOBECA de Ducos est actuellement classé ICPE sous le régime de la déclaration avec un récépissé n°6034-2-2157/DRN/BIC qui est daté du 11 juillet 2005. Ce dernier est joint en Annexe 3.

Ce classement, daté de 2005, est toutefois obsolète compte tenu des évolutions opérées, par la province sud, au niveau de la nomenclature ICPE.

Ce document vise donc à actualiser le classement ICPE du site de Ducos au regard de la dernière version de la nomenclature en vigueur en Province Sud : Délibération n° 465-2020/BAPS/DDDT du 7 septembre 2020 modifiant la délibération modifiée n° 274-2011/BAPS/DIMENC du 1er janvier 2011 définissant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

5. Volume de l'activité

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation ICPE en vigueur en 2005 était le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
2515	Installation de broyage, concassage, criblage (...) de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels.	P = 160 kW	20 < P (kW) ≤ 200	D	l'arrêté n° 86-125/CE du 25 juin 1986
2522	Emploi de matériel vibrant pour la fabrication de matériaux tels que béton, agglomérés, etc ...	P = 145 kW	20 < P (kW) ≤ 200	D	l'arrêté n° 86-263/CE du 15 octobre 1986
2930	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	S = 275 m²	50 < S (m²) ≤ 1 000	D	l'arrêté n° 86-133/CE du 25 juin 1986

Rub : rubrique – P : puissance installée – S : surface de travail – Reg : régime de classement – D : déclaration

Au regard de la réglementation en vigueur à ce jour, l'installation existante reste classée sous le régime de la déclaration.

La nature et le volume des activités justifiant ce classement sont repris dans le tableau ci-après en distinguant :

- les activités soumises à déclaration (Régime D) ;
- pour mémoire les activités au-dessous du seuil de classement (Régime NC).

Tableau 2 : Nomenclature des installations classées

NOMENCLATURE INSTALLATIONS CLASSEES				
Désignation de l'activité	Rubrique	Capacité de l'activité	Seuil	Régime
Liquides inflammables visés à la rubrique 1430 (stockage en réservoirs manufacturés de -). La quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coefficients 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente étant :	1432	Ce = 18 m³/5 soit <u>3,6 m³</u>	5 < Ce (m³) ≤ 100	NC
Liquides inflammables (installations de remplissage ou de distribution de -) 1 – Installations de chargement des réservoirs des véhicules à moteur	1434	Qme = 5 m³/h / 5 soit <u>1 m³/h</u>	1 < Qme (m³/h) ≤ 20	D

Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé, à l'exclusion des installations visées par la rubrique 2522 La capacité de malaxage étant :	2518	Cm = 3 m ³	< 3m ³	D
Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur 1 – Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur. La surface de travail étant :	2930	S = 700 m ²	200 < S (m ²) < 2 000	D

6. Détail des activités classées

6.1 Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables et installations de distribution

Le site est équipé d'un conteneur de stockage et distribution de gasoil de type Isotank de 18m³ avec volucompteur et borne de gestion et badges. Les documents détaillant ces dispositifs sont présentés en Annexe 7.

Le réservoir dispose d'un certificat de conformité daté du 23/10/2015 (Annexe 7).

Une pompe de distribution de gasoil est associée à ce stockage. Son débit est de 5 m³/h.



Figure 4 : Vues du stockage et de la distribution de gasole

Ces installations ont été mises à disposition par TOTAL PACIFIQUE qui entretient et fournit également SOBECA en gazole et lubrifiants. Un contrat de fourniture de produits pétroliers et de prêt de matériel a été signé entre les 2 parties en 2009. Il se renouvelle tacitement tous les ans jusqu'à dénonciation de ce dernier par l'une des deux parties.

6.2 Installation de production de béton prêt à l'emploi équipée d'un dispositif d'alimentation en liants hydrauliques mécanisé

Le site est équipé de deux centrales de production de béton prêt à l'emploi :

- Centrale principale LIEBHERR malaxeur 2m³, 5 trémies à granulats de 35m³, 3 silos ciment de 80t, capacité ~ 50m³/h ;
- Centrale secondaire SKAKO malaxeur 1m³, 4 trémies à granulats de 15m³, 2 silos ciment 100t et 60t, capacité ~ 20m³/h.



Figure 5 : Vues des installations de production de béton

Concernant la capacité de malaxage présente sur site elle s'établit à :

- Centrale principale : 2.25m³, utilisée à 88% de sa capacité : informatiquement bridée à 2m³ (cela permet de préserver le malaxeur et dans tous les cas les camions malaxeur sont remplis au maximum à 6 ou 8m³, donc des multiples de 2) ;
- Centrale secondaire : 1m³, utilisée à 100% de sa capacité.

Ainsi la capacité totale de malaxage utilisée sur le site est de 3 m³.

6.3 Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur

Les entretiens courants des véhicules et engins à moteur sont assurés directement au niveau de l'atelier mécanique du site de SOBECA à Ducos. La surface dédiée est de 700m².

Ce secteur est équipé, au centre de l'atelier, d'une cuve de vidange de 4m x 4.3m x 3m de profondeur (3 compartiments) soit plus de 50 m³. Un pompage par une entreprise spécialisée (AD VIDANGE ou TECDIS) est réalisé dès que nécessaire.



Figure 6 : Vue de l'atelier de réparation et d'entretien des véhicules et engins à moteur avec sa cuve de vidange

7. Mesures spécifiques mise en œuvre

7.1 Gestion des eaux industrielles et recyclage

SOBECA travaille depuis plusieurs années à réduire et optimiser la gestion des eaux industrielles sur son site de Ducas. Des travaux d'optimisation ont d'ailleurs encore été engagés en 2020 pour arriver désormais, par temps sec, à n'avoir aucun rejet vers l'extérieur du site.

La note détaillant le principe de gestion des eaux et le dimensionnement des bassins de décantation du site est jointe en Annexe 6. Le principe général de cette gestion des eaux est présenté sur les figures suivantes :

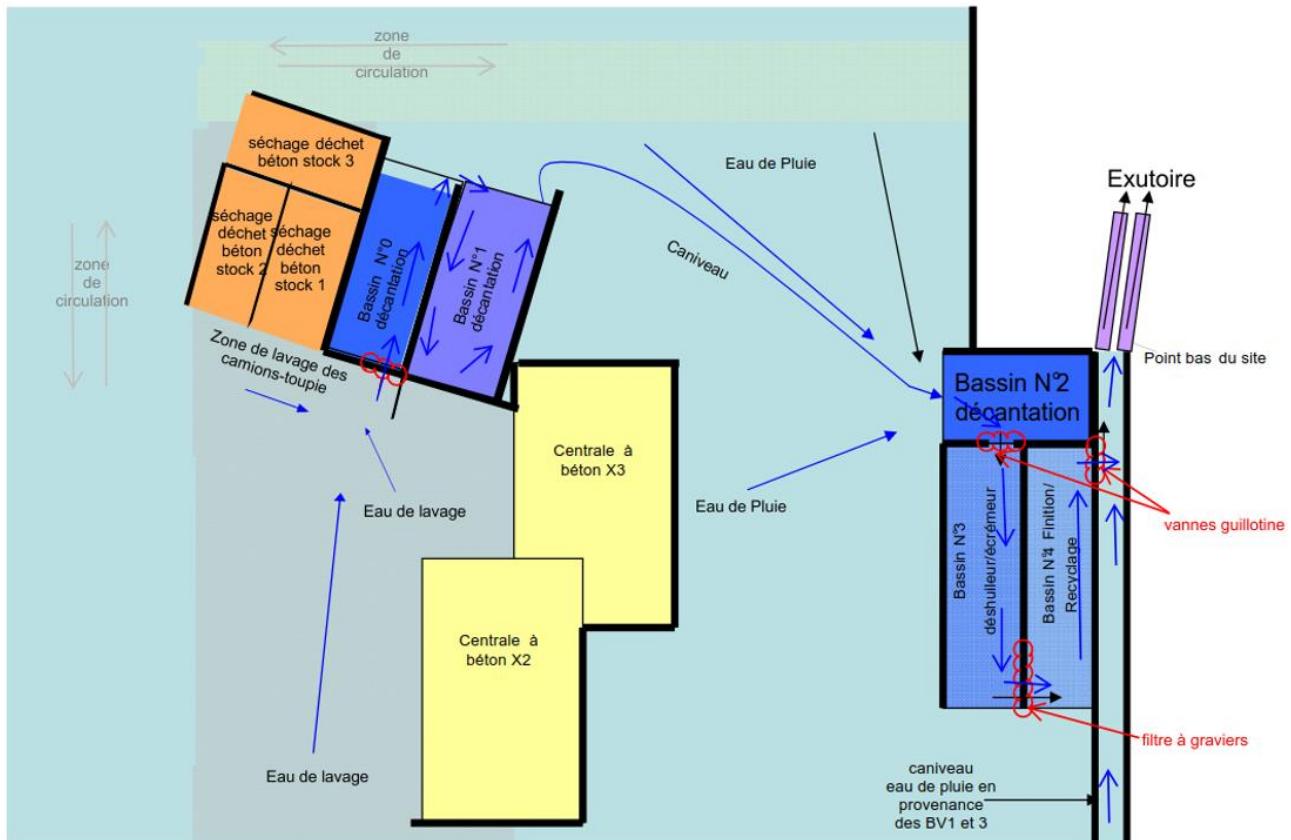


Figure 7 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur la zone de process

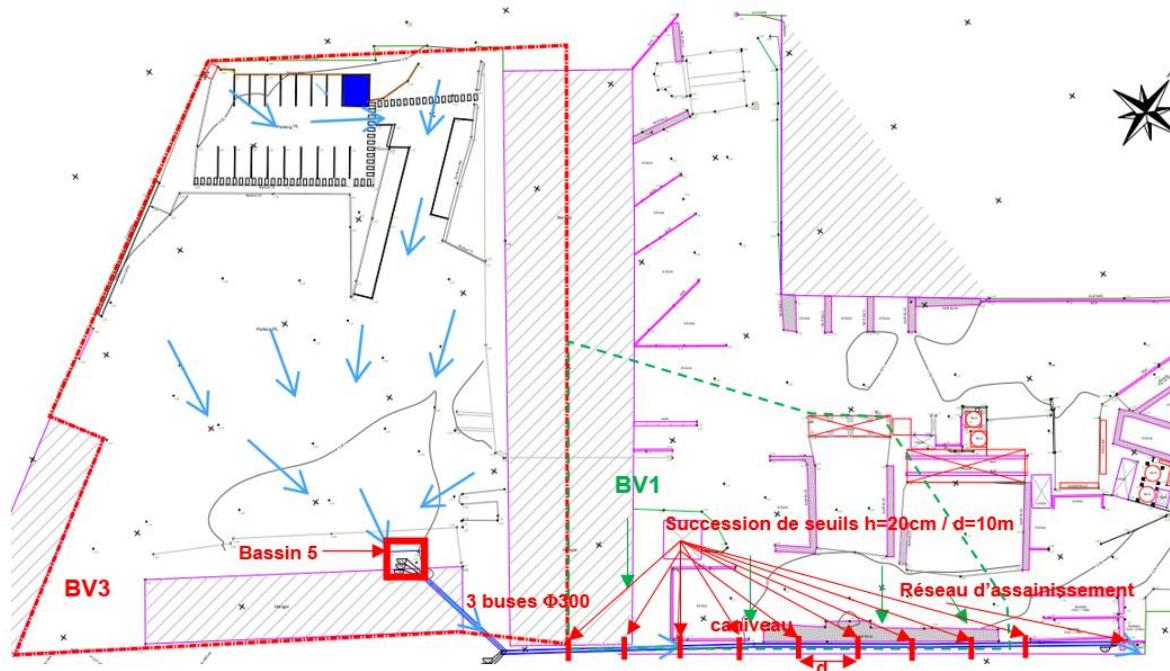


Figure 8 : Schéma de principe de collecte des eaux de ruissellement au niveau de la zone parking

Concernant la zone de parking, il est à noter que SOBECA possède un contrat de balayage mécanique mensuel avec une entreprise externe spécialisée. Cette prestation contribue donc, en plus, à améliorer la propreté du site, à réduire la poussière ainsi que les matières en suspension rejetées.

Enfin un système automatisé de recyclage (Figure 10) permet de réutiliser les eaux décantées pour le lavage des camions malaxeur, le lavage du malaxeur et la fabrication de béton. Ce système est constitué d'une pompe installée dans le dernier bassin de décantation (bassin n°4, Figure 7) qui permet d'alimenter une cuve de stockage de 28 m³.

En continu, les eaux décantées sont pompées pour alimenter et remplir cette cuve et un jeu de vanne automatisé permet d'utiliser de l'eau recyclée en priorité puis de basculer sur l'eau du réseau communal si besoin. Ainsi, en condition normale de temps sec, aucun rejet d'eau ne process n'est fait à l'extérieur du site.

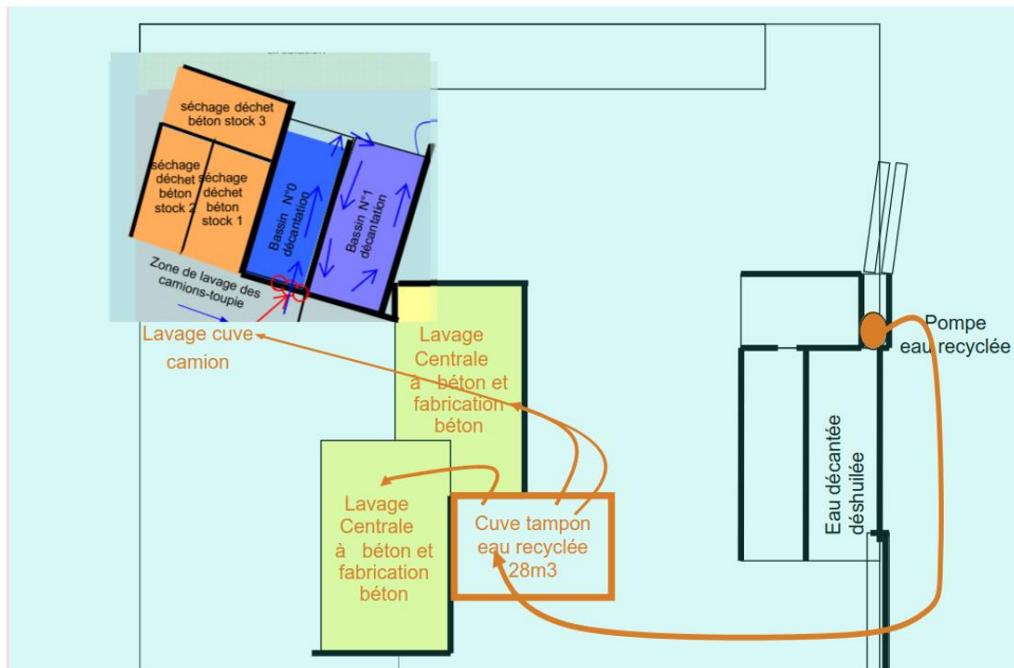


Figure 9 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur la zone de process



Figure 10 : Système automatisé de recyclage de l'eau pour le lavage des camions malaxeur, le lavage du malaxeur et la fabrication de béton

7.2 Traitement des eaux usées

Le site est autonome au niveau de sa gestion des eaux usées. En effet, la gestion de ces eaux a été revue en 2016 avec la mise en place d'une fosse toutes eaux de 3m³ et d'un drain d'épandage.

L'entretien est réalisé régulièrement par la société AD vidange.

7.3 Mesures de protection incendie

22 extincteurs sont répartis sur le site de Ducos. Ils sont contrôlés annuellement par la société AXIAL. Le dernier rapport de contrôle date du 17/08/2020 est joint en Annexe 5.

3 poteaux incendie communaux sont présents dans la bande des 100m autour du site et un poteau supplémentaire est situé à proximité immédiate de cette limite. Le plan de la bande des 100m est présenté en Annexe 4.

7.4 Gestion des déchets

Sur le site de Ducos un tri spécifique des déchets est opéré puis des évacuations régulières sont organisées vers les filières dédiées en Province Sud, à savoir :

- Ferraille → EMC
- Hydrocarbure (huiles usagée et pompe déshuileur) → AD VIDANGE ou TECDIS
- Déchets non dangereux → CSP - Déchetterie de Ducos
- Déchets béton → Valorisation carrière SBTP Tontouta ou site d'endigage de Koutio-Kouéta



Figure 11 : Vue de la zone de tri des déchets du site de Ducos

III. LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Ridet du demandeur

Annexe 2 : Justificatif des pouvoirs du signataire

Annexe 3 : Récépissé de déclaration ICPE n°6034-2-2157/DRN/BIC daté du 11 juillet 2005

Annexe 4 : Plan des aménagements présents sur site, bande des 100m et plan topographique de GEOPAC, au 1/150ème, en date du 21 octobre 2020

Annexe 5 : Rapport de contrôle des extincteurs, Axial, 17/08/2020

Annexe 6 : Principe de gestion des eaux et dimensionnement des bassins de décantation - installations de Ducos – Nouméa – Rapport de janvier 2021

Annexe 7 : Installation de stockage et de distribution de gazole

Annexe 1. Ridet du demandeur

SITUATION AU RIDET

Le 23 novembre 2020

SOCIETE DES BETONS CALEDONIENS

BP 53
98845 NOUMEA CEDEX

Situation de l'entreprise

Numéro RID **0 419 812**
Désignation **SOCIETE DES BETONS CALEDONIENS**

Sigle, Nom commercial SOBECA

Forme juridique SAS

Situation de l'établissement

Numéro RIDET **0 419 812.001**

Enseigne **SOBECA**

Adresse *6 rue Dolbeau
Zone industrielle de Ducos
Nouméa*

Activité principale exercée (APE) Fabrication de béton

Code APE* **23.63Z** *Fabrication de béton prêt à l'emploi*

Activités secondaires éventuelles

Fabrication de matériaux et éléments de constructions préfabriqués
Commerce de gros de béton et accessoires de matériaux

*Code APE = Classification statistique dans la nomenclature d'activité de Nouvelle-Calédonie (NAF rev.2).

Important :

L'attribution par l'ISEE, à des fins statistiques, d'un code caractérisant l'activité principale exercée (APE) en référence à la nomenclature d'activité ne saurait suffire à créer des droits ou des obligations en faveur ou à charge des unités concernées (délibération n° 9/CP du 6 mai 2010 portant approbation des nomenclatures d'activités et de produits de Nouvelle Calédonie).

Le numéro RIDET doit figurer obligatoirement sur tous vos papiers commerciaux.

En cas de désaccord avec l'un quelconque des renseignements portés sur cet avis, veuillez prendre contact avec le centre de formalités des entreprises compétent.

Annexe 2. Justificatif des pouvoirs du signataire

DELEGATION DE POUVOIR

Je soussigné, Stéphane HAYOT,
demeurant : la Monnerot - 97240 LE FRANCOIS, MARTINIQUE

agissant en qualité de représentant légal de la société **GBH**
Société par Actions Simplifiée au capital de 9 405 000 euros
Dont le siège social est sis Acajou, 97 232 LE LAMENTIN
Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro SIREN 352 821 664

elle-même Présidente de la société **BATIMAT**
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 050 000 euros
Dont le siège social est Carrière Morne Doré, 97 232 LE LAMENTIN
Immatriculée au RCS de Fort-de-France sous le numéro SIREN 310 071 865

elle-même Présidente de la société **SOBECA** (Société des Bétons Calédoniens)
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 000 XPF ;
Dont le siège social est sis 6 rue Dolbeau – Ducos, 98 800 NOUMEA,
Immatriculée au RCS de Nouméa sous le numéro SIREN RID 419 812,

DELEGUE PAR LA PRESENTE

à Monsieur Romain BROSSARD
Demeurant Brin d'amour, impasse des liqueurs, 97 220 LA TRINITE
De nationalité française - N° SS : 182067301104584

assurant pour le compte de la Société précitée la fonction de Directeur.

Article 1 - TOUS POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS

Vous avez tout pouvoir pour gérer et administrer en toute autonomie, tant activement que passivement, toutes les opérations commerciales de la Société SOBECA.

En effet, en raison de votre qualité de Directeur de la société SOBECA, je vous délègue les pouvoirs nécessaires pour la gestion et l'administration de ladite Société. En conséquence, vous pourrez :

- Continuer et faire toutes les opérations de commerce nécessaires, traiter avec les fournisseurs et les clients, vous charger de toutes commissions et fournitures, passer tous marchés avec toutes entreprises privées ou publiques.

- Toucher et recevoir toutes les sommes qui sont et pourront être dues à la Société pour toutes causes se rattachant à son commerce. De toutes sommes reçues ou payées, donner ou retirer bonnes et valables quittances et décharges, consentir tous désistements et toutes mainlevées et radiations, avec ou sans paiement, remettre ou se faire remettre tous titres et pièces, en donner ou retirer décharge.
- Payer toutes les sommes que la Société pourra devoir, traiter avec tous les créanciers, débiteurs et comptables, entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes, en fixer les reliquats actifs ou passifs, les recevoir ou payer, exercer tous recours en garantie.
- Signer la correspondance.
- Retirer des Postes & Télécommunications, de toutes administrations publiques ou privées, des messageries, sociétés de transport et autres, lettres, colis, paquets -recommandés ou non-, à l'adresse de la Société, en donner toute décharge utile.
- Représenter la Société auprès de tous organismes, toutes administrations publiques ou privées et notamment du Haut Commissariat, des Collectivités Territoriales, de la CAFAT, de la DAE, la DASS, la DTE, la DAFF. Faire toutes démarches, remplir toutes formalités, signer toutes demandes en dégrèvement ou en restitution d'impôts et taxes quelconques, faire toutes demandes en dédouanement, toucher et recevoir le montant de toutes restitutions et de tous remboursements et dégrèvements, acquitter tous mandats, consentir à toutes imputations, faire toutes déclarations, affirmations et attestations, fournir toutes justifications.
- Effectuer toutes déclarations de créances dans le cadre de procédures collectives ouvertes à l'encontre des débiteurs de la Société SOBECA, et subdéléguer à tout salarié de ladite Société ayant compétence pour ce faire.

Par ailleurs, l'importance accrue de diverses réglementations applicables aux entreprises me conduisent à confirmer et à préciser vos responsabilités à cet égard.

La dimension de notre Groupe et la dispersion des Sociétés et des Etablissements qu'il comprend ne permettent pas aux Services Centraux du Siège d'assurer pleinement l'application courante de la législation du Travail, de la législation en matière de Sécurité, du Personnel et du Public, enfin de la législation en matière de réglementation économique et plus particulièrement dans le domaine de la Publicité et de la Vente.

Ces législations doivent être scrupuleusement respectées dans l'intérêt commun de la Clientèle de l'Unité que vous dirigez et de notre Groupe. C'est la raison pour laquelle une délégation de pouvoir et de responsabilité est apparue nécessaire.

En conséquence du fait que vous êtes pourvu de l'autorité, de l'autonomie, des moyens et de la compétence nécessaires pour veiller efficacement au respect des dispositions en vigueur relatives aux législations précitées, en ma qualité de représentant légal es qualité de la Société SOBECA, je vous confie par délégation directe et personnelle l'application correcte des prescriptions relevant de ces dispositions en vigueur.

Il vous appartiendra, au sein de votre Etablissement et de tous ceux que vous dirigez, de contrôler, le cas échéant de sanctionner, les manquements que vous pourriez constater dans les domaines susvisés.

A cet effet et à compter de la réception de la présente, je vous confère pleine et entière délégation et je vous délègue aussi tous pouvoirs et attributions pour toute la durée de votre contrat de travail, sauf rupture de votre contrat de travail de votre fait ou du nôtre, pour respecter et faire respecter, les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur, dans le cadre de vos fonctions, dans les domaines ci-après cités :

Article 2 - DOMAINE SOCIAL

Dans ce domaine vous êtes chargé et responsable :

- De la gestion du personnel, tant sur le plan administratif que disciplinaire.
- De la législation en matière d'embauche du personnel, de contrats de travail et d'alternance, de visites médicales obligatoires et de toutes déclarations sociales.
- De la réglementation du travail, de la durée du travail, des heures supplémentaires, du repos hebdomadaire, des jours fériés, des congés payés, de la rémunération, des dispositions concernant les femmes et les enfants.
- De la réglementation sur la rupture des contrats de travail (licenciement, mise à la retraite,...) et l'ensemble des obligations consécutives à la rupture (notamment certificat de travail, à la CAFAT, contribution CAFAT, non-concurrence).
- Des règles concernant la médecine du travail.
- Des rapports avec les représentants du personnel. A ce titre, vous devrez en particulier et personnellement veiller à la mise en place des institutions représentatives du personnel dès lors que les conditions requises seront réunies et prévues par les textes en vigueur.
- Des dispositions légales, réglementaires et conventionnelles relatives au droit syndical, le renouvellement des institutions représentatives du personnel aux échéances prévues par les textes en vigueur et l'obligation de veiller à ce que la délégation du personnel et les organisations syndicales de salariés puissent exercer leurs attributions dans le cadre des dispositions applicables.
- De l'organisation et du déroulement des élections des représentants du personnel, ainsi que du bon fonctionnement de toutes les institutions sociales conformément aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur.
- Des rapports avec les administrations telles que la DTENC, la DASS et de la tenue des registres et des déclarations obligatoires conformément à la législation, et des juridictions compétentes sur les litiges relatifs aux relations individuelles ou collectives en droit du travail, ne nécessitant pas de pouvoir spécial.

D'une façon générale, vous devrez vous assurer que toutes les obligations de quelque nature qu'elles soient, que les textes en vigueur imposent à l'employeur en la matière, soient bien respectées.

Vous devrez veiller en outre au maintien d'un bon climat social dans l'Etablissement en assurant des contacts fréquents avec le personnel et ses représentants, en accueillant les nouveaux embauchés et en les présentant au personnel afin de faciliter leur intégration.

Article 3 - DOMAINE ECONOMIQUE

Dans ce domaine vous êtes chargé et responsable :

- De l'application des dispositions notamment légales et réglementaires relatives aux prescriptions en matière de fraudes, selon les dispositions applicables du Code de la Consommation et dans les dispositions prises pour leur application, et celles résultant des textes en vigueur en Nouvelle Calédonie.



7.13

- Des dispositions légales et réglementaires concernant les règles en matière de transparence et pratiques restrictives relative à la liberté des prix et de la concurrence (information sur les prix, facturation, revente à perte, transparence, prix imposés, délais de paiement), codifiées aux Articles Lp. 441-1 et suivants au titre IV du livre IV du Code de commerce.
- Des dispositions légales et réglementaires concernant les obligations relatives aux relations fournisseurs/distributeurs, en ce compris notamment les obligations concernant les conditions générales de vente, la coopération commerciale, etc. (articles Lp. 421-1 et suivantes et Lp. 442-1 et suivants du code de commerce).
- Des dispositions légales et réglementaires relatives aux pratiques commerciales réglementées, spécialement dans le domaine de la publicité et de la promotion des ventes.
- Des rapports avec la DAE (Direction des Affaires Economiques)

Article 4 - DOMAINE DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL

Dans ce domaine vous êtes chargé et responsable :

- De l'application des dispositions relatives au respect des règles d'hygiène vis-à-vis des salariés, des clients et visiteurs.
- De l'application de la réglementation sur le matériel employé et de sa conformité aux usages qui en sont faits, vis-à-vis tant du personnel que des clients et des visiteurs.
- De toutes les protections concernant les lieux de vente, de réserves et autres espaces de circulation.
- De la surveillance et de l'entretien de toutes les installations électriques mécaniques ou autres.
- Des précautions nécessaires contre les incendies en désignant notamment les personnes responsables des consignes et en faisant effectuer des exercices périodiques.
- Le cas échéant, des rapports avec la DAFE (Direction du Service d'Etat de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement) et du respect de ses prescriptions.
- Du fonctionnement des CHSCT dont vous assumerez la présidence quand ils sont obligatoires dans votre Unité et pour lequel vous avez tous pouvoirs pour respecter et faire respecter les dispositions légales, réglementaires et conventionnelles y relatives. A ce titre, vous devrez en particulier :
 - Mettre en place l'institution dès lors que les conditions requises sont réunies et veiller à son renouvellement aux échéances prévues par les textes en vigueur ;
 - Vous assurer que la désignation de la délégation du personnel au CHSCT, ainsi que le fonctionnement de cette institution soient conformes aux dispositions légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur ;
 - Permettre à la délégation du personnel et aux organisations syndicales de salariés d'exercer leurs attributions dans le cadre des dispositions applicables ;
 - Vous assurer personnellement, de manière générale, que toutes les obligations, de quelque nature qu'elles soient, que les textes en vigueur imposent à l'employeur en la matière soient bien respectées.

Vous devrez veiller personnellement à ce que, en toutes circonstances et en tous lieux, chaque salarié, quel qu'il soit, y compris chaque apprenti ou stagiaire, se conforme strictement aux

17.13

dispositions légales, réglementaires et conventionnelles relatives à l'hygiène et à la sécurité des travailleurs. Vous vous assurerez personnellement que ces dispositions sont effectivement respectées.

Bien entendu, en raison de l'importance des textes législatifs et de l'évolution continue de la législation dans les domaines ci-dessus cités, les énumérations précédentes ne sont pas exhaustives et ne sont données qu'à titre indicatif.

Dans tous domaines, vous devrez tenir compte de la législation en vigueur.

Vous reconnaîtrez que votre formation, votre expérience et votre niveau de connaissances fondent votre compétence à recevoir la présente délégation dans les domaines précités.

Toutes les attributions et pouvoirs précédents comprennent ceux de mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires qu'elles soient d'urgence ou non et de prendre les sanctions immédiates qui s'imposeraient.

Vous avez pour ce faire tous les moyens nécessaires et pourrez à cet effet engager toutes les dépenses d'investissement que vous jugerez opportunes.

Vous aurez en conséquence à assurer, dans le cadre de votre Etablissement et de tous ceux que vous dirigez, la représentation et la défense des intérêts de la Société devant toutes institutions du Personnel, toutes juridictions et toutes autorités administratives. Vous devrez prendre toute décision et signer tout document dans le cadre de toutes négociations et plus généralement faire tout ce qui sera utile et nécessaire à cette fin.

A raison de la présente délégation, vous devenez personnellement responsable des infractions dans les domaines précités.

Je vous recommande d'informer les salariés des Etablissements que vous dirigez, sous forme de note de service ou de circulaire, que vous assurez les fonctions de Responsable en matière sociale, économique et de sécurité dans ces Etablissements.

Article 5 - SUBDELEGATION DES POUVOIRS

Vous pourrez subdéléguer vos pouvoirs (après avoir obtenu au préalable mon autorisation) à celui de vos collaborateurs qui dispose des pouvoirs, de l'autorité et des compétences suffisants et des moyens propres nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Cette subdélégation devra porter sur un ou plusieurs points précisément énumérés.

En outre ledit collaborateur devra être prévenu de cette subdélégation et déclarer en connaître et accepter toutes les conséquences.

Naturellement, vous mettrez à sa disposition les pouvoirs et moyens que vous jugerez nécessaires à l'entier accomplissement de la mission que vous lui confierez, à charge pour ce dernier de vous rendre compte d'éventuelles difficultés dans l'exécution de sa mission.

Enfin, vous m'avertirez par écrit de cette subdélégation en y annexant copie de la présente délégation de pouvoirs.

Le subdélégué pourra subdéléguer ses pouvoirs après avoir obtenu votre accord et m'en avoir préalablement informé.

Article 6 - DUREE

La présente délégation est accordée pour la durée de vos fonctions de Directeur de la société SOBECA, et pour une durée qui, en tout état de cause, ne saurait excéder celles de mes propres pouvoirs.

Enfin, vous devrez m'informer de toute difficulté rencontrée dans l'exécution de la mission qui vous est donnée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Fait à Nouméa,
le 1^{er} Juin 2018
en double exemplaire dont un pour chacune des parties

Le Délégué,
Stéphane HAYOT
représentant légal es qualité de la Société SOBECA

Le Déléguant¹,
Monsieur Romain BROSSARD
Directeur de la société SOBECA

Je déclare expressément accepter la délégation de pouvoir qui m'est confiée par Stéphane HAYOT, représentant légal es qualité de la Société SOBECA, en toute connaissance de cause et être prévenu que ma responsabilité pénale personnelle peut être mise en cause, notamment en cas de faute, de négligence ou de manquement à une obligation de ma part, dans l'exercice de mes fonctions.

¹ Signature du déléguant, accompagnée de la mention manuscrite suivante :

« Je déclare expressément accepter la délégation de pouvoir qui m'est confiée par Stéphane HAYOT, représentant légal es qualité de la Société SOBECA, en toute connaissance de cause et être prévenu que ma responsabilité pénale personnelle peut être mise en cause, notamment en cas de faute, de négligence ou de manquement à une obligation de ma part, dans l'exercice de mes fonctions ».

Annexe 3. Récépissé de déclaration ICPE n°6034- 2-2157/DRN/BIC daté du 11 juillet 2005



DIRECTION DES RÉSOURCES NATURELLES	
DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE	
Le	16 JUIL. 2005
N° CE	-3160-2936

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2-2157/DRN/BIC

Nouméa, le 11 JUIL. 2005

R E C E P I S S E*de déclaration d'une installation classée*

Le Président de l'assemblée de la province Sud,

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 26 avril 2005, la déclaration de la société SOBECA concernant l'exploitation d'unité de production et de transport de béton prêt à l'emploi, et de préfabrication de buses et agglos en béton sise 6 rue Jules Dolbeau – Ducas – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Capacités	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
2515	Installation de broyage, concassage, criblage (...) de pierres, cailloux, minéraux et autres produits minéraux naturels ou artificiels.	P = 160 kW	20 < P (kW) ≤ 200	D	L'arrêté n° 86-125/CE du 25 juin 1986
2522	Emploi de matériel vibrant pour la fabrication de matériaux tels que béton, agglomérés, etc ...	P = 145 kW	20 < P (kW) ≤ 200	D	L'arrêté n° 86-263/CE du 15 octobre 1986
2930	Atelier de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur	S = 275 m ²	50 < S (m ²) ≤ 1 000	D	L'arrêté n° 86-133/CE du 25 juin 1986

Rub : rubrique – P : puissance installée – S : surface de travail – Reg : régime de classement – D : déclaration

Le gérant de la société SOBECA est tenu de se conformer aux dispositions des arrêtés susmentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le Secrétaire Général

Pierre GEY



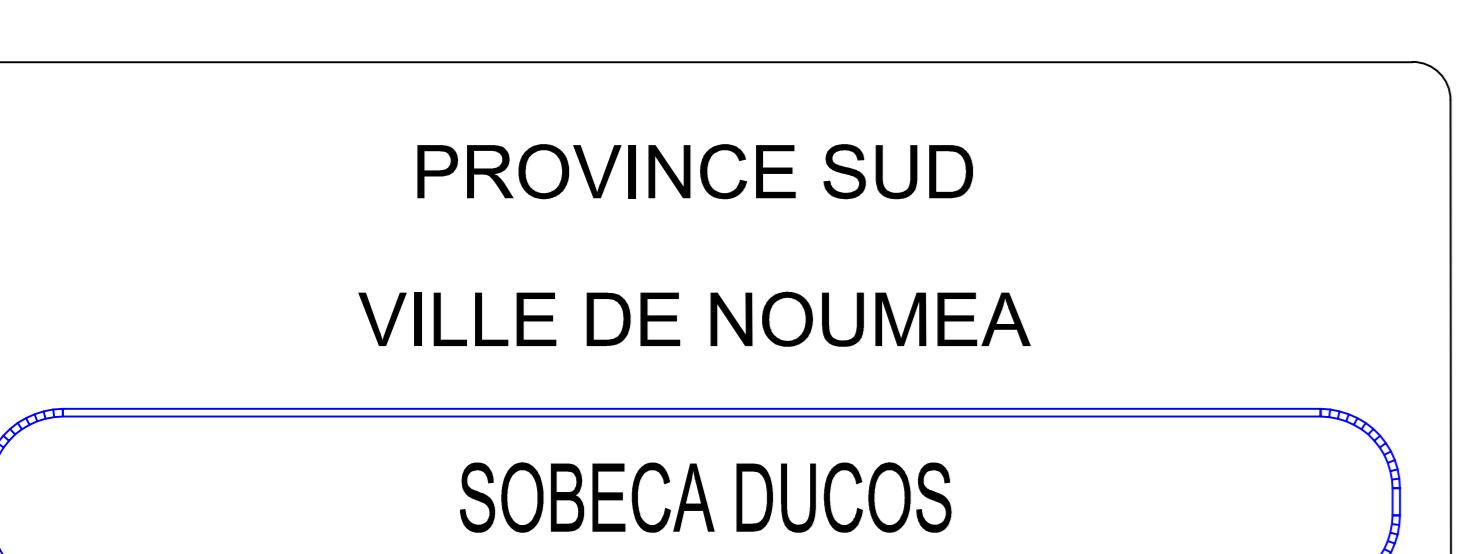

Copie : - Mairie de Nouméa
- DRN / BIC
- IIC / DIMENC

Annexe 4. Plan des aménagements présents sur site, bande des 100m et plan topographique de GEOPAC, au 1/150ème, en date du 21 octobre 2020



**Légende**

- Bandes_100m
- Parcellaire SOBECA
- Reseaux_Eaux_Pluviales
- Reseaux_Eaux_Usées
- Unitaire
- Poteau_Incendie



PLAN TOPOGRAPHIQUE

DOCUMENTS DE REFERENCE		Ind.	Date	Numéro	Désignation			
	ECHELLE : 1/150	Etabli par : S.TOURNEUX Le : 21 Octobre 2020 Visa :				Vérifié par : Le : Visa :		
	PLAN N° :	N° CHANTIER	OUVRAGE	N° ou NATURE	PHASE	PLANCHE	INDICE	
						1/1	0	
MISES A JOUR ET MODIFICATIONS								
d.	Date	Motif	Ind.	Date	Motif			
	21/10/2020	DIFFUSION INITIALE						

Annexe 5. Rapport de contrôle des extincteurs, Axial, 17/08/2020

AXIAL

Agent exclusif SICLI

4, bis route de la baie des Dames

DUCOS - B.P. 7283 - 98 801 Nouméa

Tél : (687) 28 13 10 - Fax : (687) 27 34 25

RAPPORT DE VERIFICATION D'EXTINCTEURS

A l'attention de Mr/Mme MENADI DAVID

....

N° Téléphone 77 75 35

....

Vérificateur ABEL 798099

....

SOBECA

6 RUE DOLBEAU ZI DUCOS

BP 53 98845 NOUMEA CEDEX

Emplacement	Nbre App.	Type d'appareil	Marque	M.E.S.	Epreuve	Vérif. 2018	Vérif. 2019	Vérif. 2020	Observations
N 2 RESERVE HUILE	1	INTEGRAL E9 AFFF	SICLI	04/08/16		30/08	15/08	17/08	
N 3 BUREAU	1	CO2 2KG	SICLI	04/08/11		30/08	15/08	17/08	
N 4 COULOIR BUR ADMIN	1	INTEGRAL E6 AFFF	SICLI	22/08/17		30/08	15/08	17/08	
N 5 REFECTOIRE	1	CO2 2KG	SICLI	15/08/19				17/08	
N 6 ATELIER MECANIQUE	1	INTEGRAL 9KG ABC	SICLI	30/08/18			15/08	17/08	
N 7 ATELIER EXTERIEUR	1	INTEGRAL 9KG ABC	SICLI	30/08/18			15/08	17/08	
N 8 ATELIER	1	INTEGRAL 9KG ABC	SICLI	30/08/18			15/08	17/08	
N 9 ENTREE LABORATOIRE TEST	1	SILICE 9KG ABC	SICLI	04/08/11		30/08	15/08	17/08	A remplacer pour 2021
N 10 LABORATOIRE TEST	1	CO2 2KG	SICLI	04/08/16		30/08	15/08	17/08	
N 11 ATELIER	1	SILICE 9KG ABC	SICLI	01/01/11		30/08	15/08	17/08	A remplacer pour 2021
N 13 POSTE SOBECA	1	CO2 5KG	SICLI	15/10/19				17/08	
N 14 CENTRALE X3 ETAGE	1	CO2 2KG	SICLI	15/08/19				17/08	

**Annexe 6. Principe de gestion des eaux et
dimensionnement des bassins de décantation -
installations de Ducos – Nouméa – Rapport de
janvier 2021**



Principe de gestion des eaux et dimensionnement des bassins de décantation - installations de Ducos - Nouméa

Note de calcul

Janvier 2021

DEPARTEMENT : Environnement

Dossiers n° : A001.20071



Agence Nouméa • 1Bis rue Berthelot, BP 3583, 98846 Nouméa Cedex
Tél. (687) 28 34 80 • Fax (687) 28 83 44 • secretariat@soproner.nc

Le système qualité de GINGER SOPRONER est certifié ISO 9001-2008 par



Évolution du document

Vers.	Date	Chef de projet	Ingénieur d'études	Description des mises à jour
1	11/2020	Nicolas GUIGUIN	Sylvie HAVET	Création du document
2	01/2021	Nicolas GUIGUIN	Sylvie HAVET	Mise à jour

Table des matières

1. Contexte	4
2. Description du site et fonctionnement hydraulique.....	6
2.1 <i>Limite du secteur d'étude.....</i>	6
2.2 <i>Fonctionnement hydraulique de la zone stockage/stationnement (BV3).....</i>	7
2.2.1 Principe de gestion des eaux.....	7
2.2.2 Fonctionnement par temps sec	8
2.2.3 Fonctionnement par temps de pluie	8
2.3 <i>Fonctionnement hydraulique de la zone « process » (BV2).....</i>	9
2.3.1 Principe de gestion des eaux.....	9
2.3.2 Fonctionnement par temps sec	12
2.3.3 Fonctionnement par temps de pluie	13
3. Justification du volume des bassins de décantation du BV2.....	14
3.1 <i>Principe du calcul.....</i>	14
3.2 <i>Hypothèses</i>	14
3.2.1 Evènements pluvieux considérés	14
3.2.2 Débits ruisselés	14
3.2.3 Fonctionnement hydraulique des ouvrages	14
3.2.4 Particules et matières en suspension à décanter	15
3.3 <i>Note de calcul.....</i>	15
3.4 <i>Résultats.....</i>	17
4. Annexes	18

Liste des illustrations

Figure 1 : Localisation du site SOBECA de Ducos	4
Figure 2 : Parcellaire du site SOBECA de Ducos	5
Figure 3 : Vue aérienne du site	6
Figure 4 : Vue du bassin versant 3.....	6
Figure 5 : Principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur le BV3.....	8
Figure 6 : Inondations sur le BV3	9
Figure 7 : Caniveau longeant le sud-est du site	9
Figure 8 : Plan sommaire des aménagements récemment réalisés au droit de la zone de lavage.....	10
Figure 9 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur le BV2	11
Figure 10 : Eléments de gestion des eaux existants sur le BV2	12
Figure 11 : Schéma de principe du recyclage de l'eau traitée	13

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan sommaire des aménagements de gestion des eaux récemment réalisés et prévus	18
--	----

1. Contexte

Le site étudié se situe sur la commune de Nouméa dans le quartier de la Zone Industrielle de Ducos.

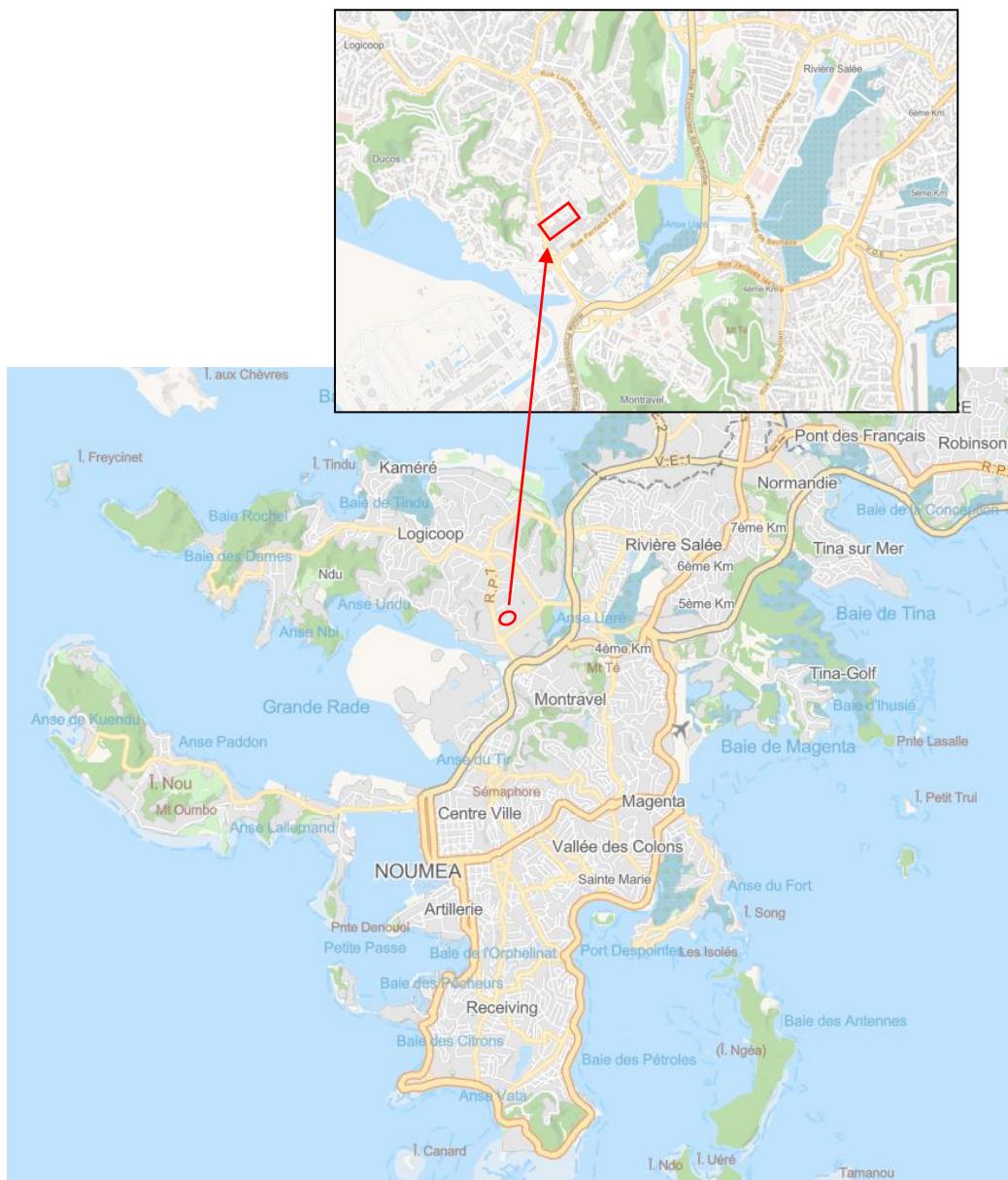


Figure 1 : Localisation du site SOBECA de Ducos



Figure 2 : Parcellaire du site SOBECA de Ducos

La société SOBECA envisage des travaux d'optimisation de la gestion des eaux sur la zone de « process » humide de son site de production de béton prêt à l'emploi, avant rejet dans le réseau unitaire d'assainissement.

Le présent document a pour objet de justifier le dimensionnement des aménagements de gestion des eaux qui ont été mis en place ou qui sont envisagés sur la zone stockage/stationnement et la zone process du site.

2. Description du site et fonctionnement hydraulique

2.1 Limite du secteur d'étude

Du point de vue de la gestion des eaux de ruissellement, le site de production de béton prêt à l'emploi et d'éléments en béton préfabriqués de la société SOBECA à DUCOS se compose de trois sous-bassins versants (cf. schéma ci-dessous).



Figure 3 : Vue aérienne du site

Le secteur d'étude considéré concerne les sous-bassins versants BV3 « zone de stockage / stationnement » et BV2 la « zone process » ou zone « humide » du site de production.

- ✓ Le BV3 récolte les eaux de ruissellement issues des toitures des bâtiments (bureaux, hangars, atelier), du parking et des voies d'accès au site, ainsi que du lavage externe des camions-toupie.



Figure 4 : Vue du bassin versant 3

✓ Le BV2 comprend :

- l'aire de lavage des roues de véhicules située à l'entrée du site ;
- la zone principale de stockage de granulats ;
- les centrales de production de béton prêt à l'emploi ;
- l'aire de nettoyage des camions-toupies ;
- la zone de « stockage / séchage » des déchets de béton prêt à l'emploi.

Du fait du fonctionnement de l'organisation, des procédés de production, du transport et de livraison de béton prêt à l'emploi, ce sous-bassin versant est sujet à des écoulements d'eau superficielle en permanence, que ce soit par temps sec ou par temps de pluie (eau de lavage et eau de ruissellement). Cette zone fait l'objet d'une gestion particulière et d'un traitement des eaux superficielles avant rejet dans le réseau d'assainissement en raison des risques de rejet de matières en suspension (particules solides) susceptibles d'engendrer des désordres sur le fonctionnement hydraulique des réseaux ainsi qu'une pollution du milieu récepteur.

2.2 Fonctionnement hydraulique de la zone stockage/stationnement (BV3)

2.2.1 Principe de gestion des eaux

Sur ce bassin versant, les écoulements ruissent vers le point bas situé au droit du bassin 5, qui permet aux particules en suspension des eaux de ruissellement et de lavage (lavage externe des camions) de décanter. Environ 30 cm au-dessus du fond du bassin, 3 buses Ø300 permettent d'évacuer les écoulements vers le caniveau longeant le sud-est du site, qui se déverse vers le réseau d'assainissement. Le caniveau récolte également les eaux de ruissellement des parcelles alentours et du sous-bassin versant BV1 (zone de circulation). Le long de ce caniveau, pour faciliter la décantation, il est envisagé de créer une succession de redans, ou petits seuils, de 20cm de hauteur sur toute la largeur du caniveau, et espacés de 10m (cf. Annexe 1).

→ Cf. Annexe 1 : Plan sommaire des aménagements de gestion des eaux récemment réalisés et prévus

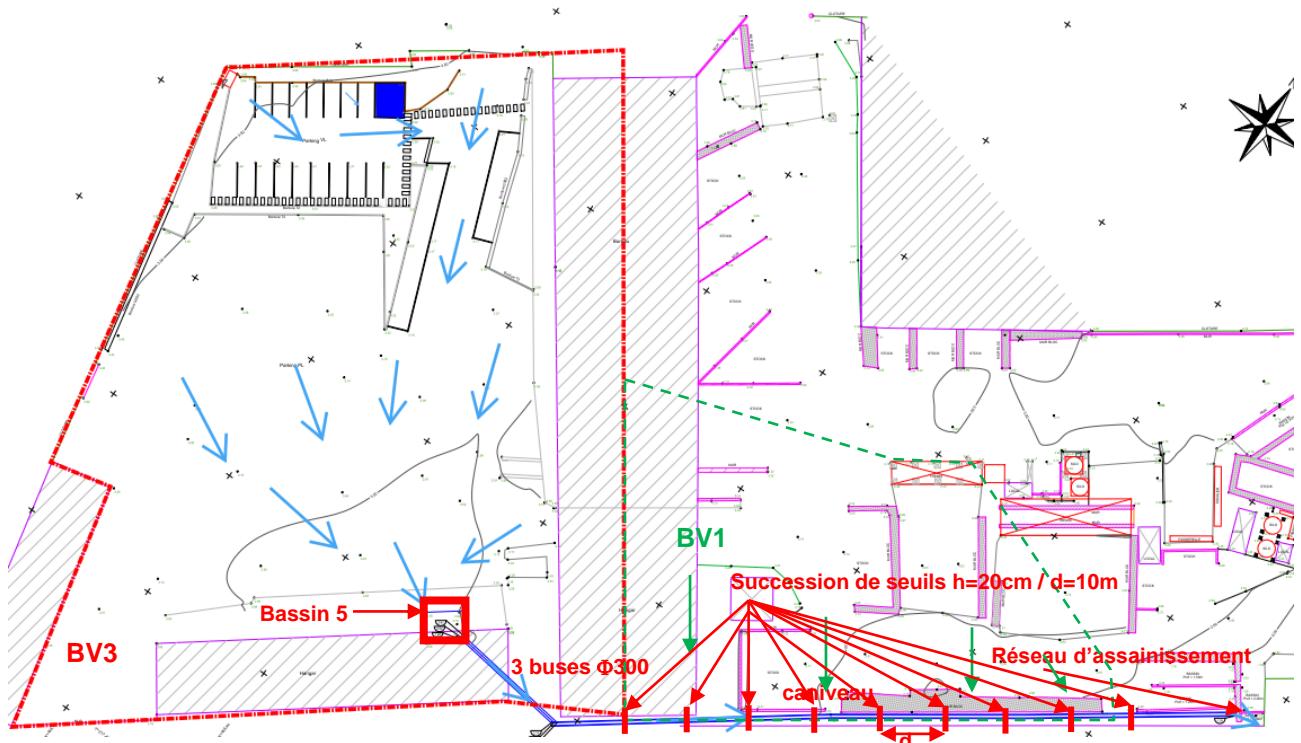


Figure 5 : Principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur le BV3

2.2.2 Fonctionnement par temps sec

Les apports d'eaux superficielles par temps sec sont constitués par les eaux de lavage externe des camions de transport qui sont déversées dans le bassin de décantation n°5.

Après remplissage du bassin, l'eau s'évapore principalement. Egalement, trois buses (fil d'eau environ 30cm au-dessus du fond du bassin) permettent la surverse vers le caniveau rejoignant le réseau d'assainissement municipal.

Le bassin est régulièrement curé.

Le volume du bassin de décantation est tel qu'en fonctionnement normal, les installations permettent d'assurer l'ensemble des besoins quotidiens en eaux de lavage.

De ce fait, par temps sec et en mode de fonctionnement normal des installations, il n'y a aucun rejet d'eaux superficielles dans le réseau d'assainissement et donc aucun rejet potentiel de matières en suspension.

2.2.3 Fonctionnement par temps de pluie

Par temps de pluie, l'ensemble des eaux de ruissellement transite par le bassin de décantation n°5 et est restitué dans le réseau d'assainissement par la surverse via les trois buses et le caniveau bétonné.

La capacité du bassin correspond au volume d'une pluie trimestrielle sur Nouméa sur une durée de 6 minutes (intensité pluviométrique de 56mm/h soit un volume de 40 m³). La zone inondée reste localisée et remonte sur une quinzaine de mètres en amont du bassin, les bureaux et hangars ne sont pas inondés, car au-delà de la cote 2.9mNGNC, les écoulements sont évacués par les trois buses, qui ont une capacité d'évacuation correspondant à la pluie décennale (0.33 m³/s).

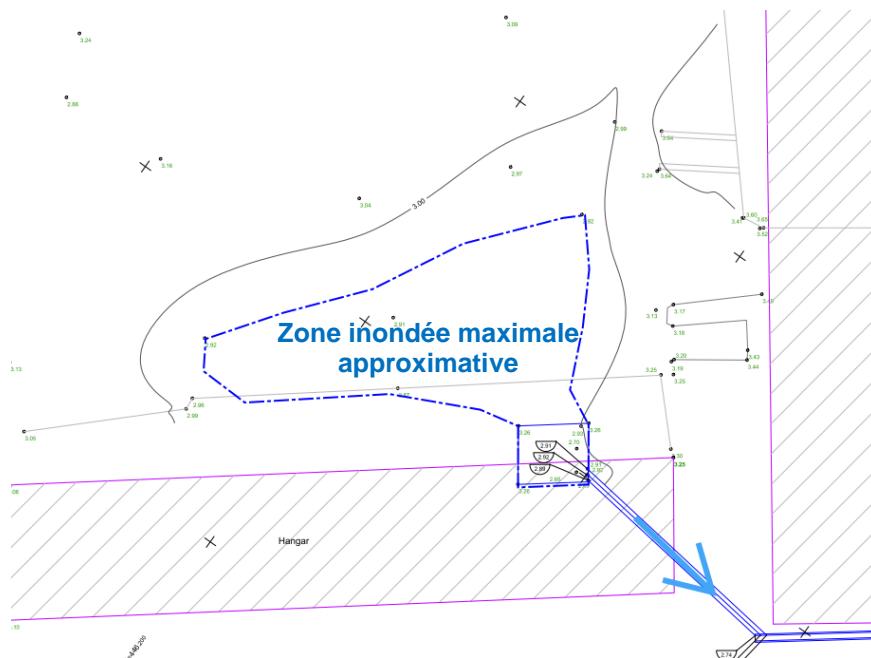


Figure 6 : Inondations sur le BV3

La pente longitudinale des buses et du caniveau est faible (de l'ordre de 1%) et permet de retenir les particules (cf. photo ci-dessous). La succession de seuils dans le caniveau permettrait d'accroître cette capacité de décantation, sans diminuer la capacité hydraulique du caniveau.

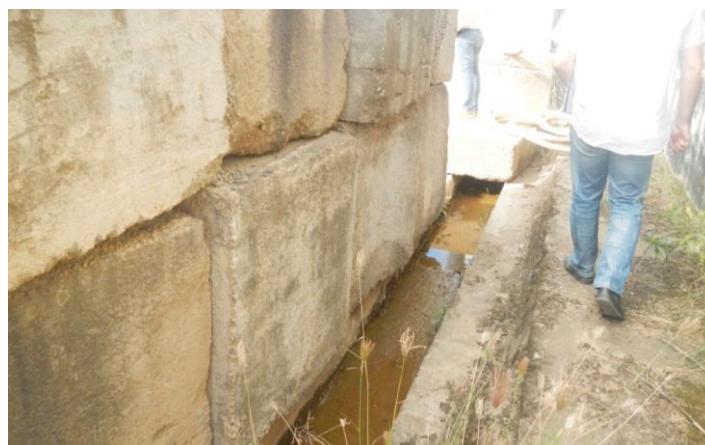


Figure 7 : Caniveau longeant le sud-est du site

2.3 Fonctionnement hydraulique de la zone « process » (BV2)

2.3.1 Principe de gestion des eaux

Dans cette zone, des travaux ont été récemment réalisés au niveau de la zone de lavage des camions-toupie. Trois cases de séchage de déchet béton ont été créées (surfaces respectives de 32m², 32m² et 30m²), ainsi que deux bassins de décantation en série (bassins n° 0 et 1).

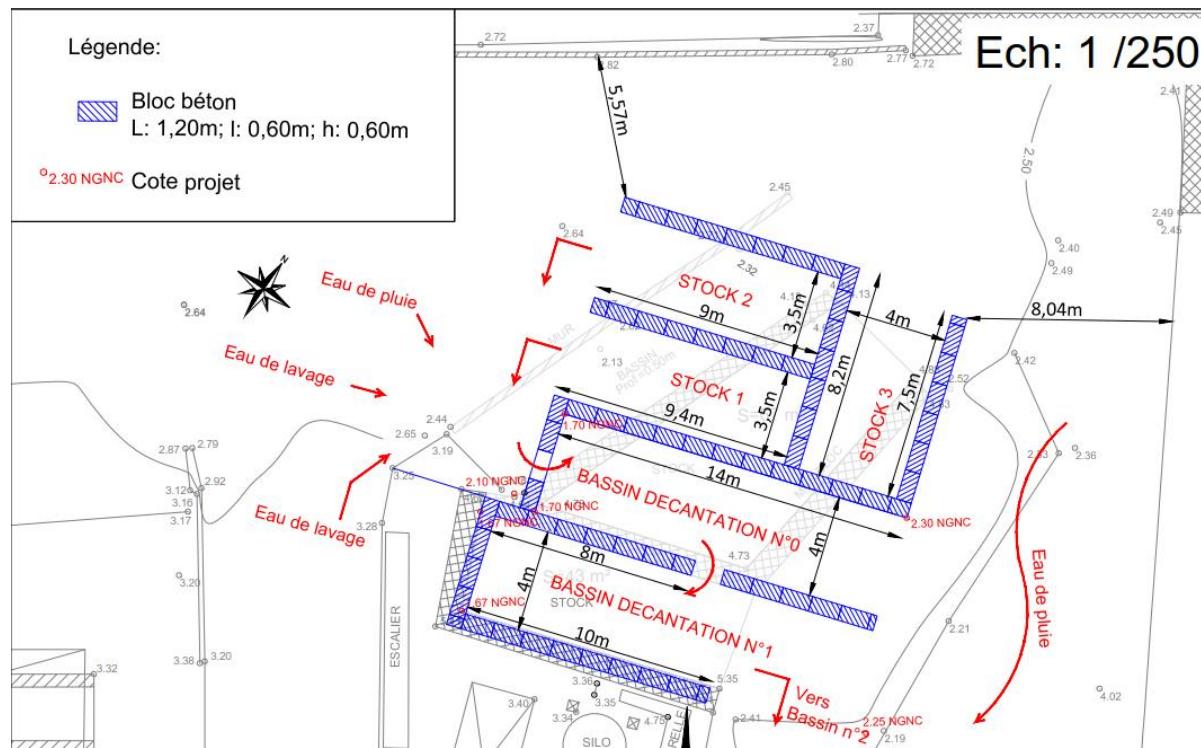


Figure 8 : Plan sommaire des aménagements récemment réalisés au droit de la zone de lavage

Les plans sont présentés en Annexe 1.

→ Cf. Annexe 1 : Plan sommaire des aménagements de gestion des eaux récemment réalisés et prévus

La configuration et l'aménagement de la zone permettent de recueillir de façon gravitaire l'ensemble des eaux superficielles au point bas où sont construits les bassins de décantation 2 à 4 (cf. schéma ci-dessous), avant rejet vers le réseau d'assainissement.

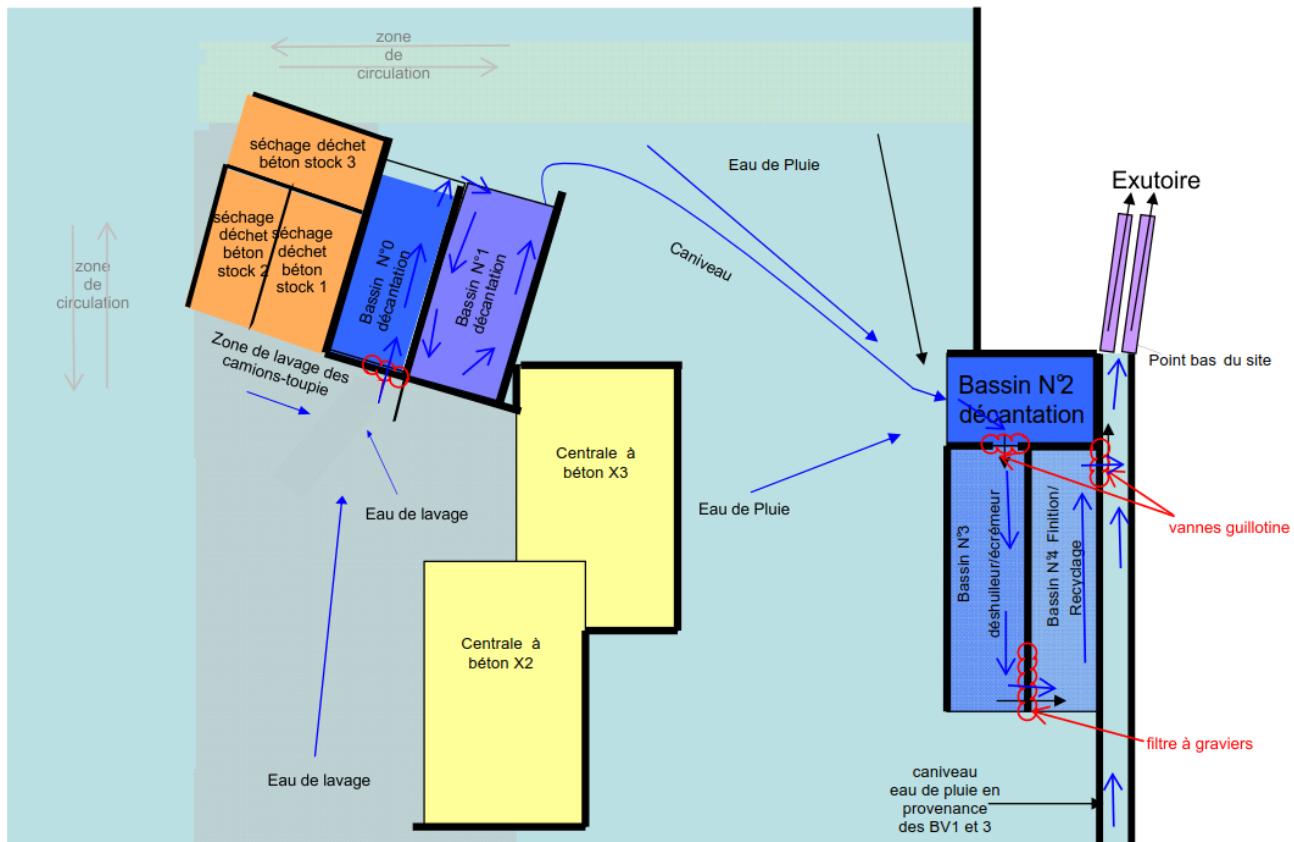


Figure 9 : Schéma de principe de collecte des eaux de lavage et de ruissellement sur le BV2

Les eaux de lavage transitent dans un premier temps par les bassins de décantation 0 et 1 (prétraitement), puis, par gravité, s'écoulent le long du caniveau, vers les bassins de décantation 2, 3 et 4. Les écoulements entre la zone de lavage et le bassin 0, ainsi qu'entre les bassins 2 et 3 et entre le bassin 4 et l'exutoire, sont gérés par des vannes guillotine. Entre les bassins 3 et 4 est installé un filtre à cailloux.





Figure 10 : Eléments de gestion des eaux existants sur le BV2

2.3.2 Fonctionnement par temps sec

Les apports d'eaux superficielles par temps secs sont constitués par les eaux de lavage des camions-toupie et des installations de production. En sortie du bassin de décantation n°0, les écoulements vont gravitairement vers le bassin n°1. Ces deux bassins constituent l'étage de prétraitement. Les écoulements prétraités sont ensuite acheminés, par gravité vers les bassins de décantation n°2, n°3 et n°4. Les volumes d'eau traités sont gérés par des systèmes de vannes guillotines et la capacité de décantation est optimisée par un filtre à cailloux entre le bassin 3 et le dernier bassin avant rejet au réseau communal.

A noter qu'un système de recyclage permet de réutiliser les eaux décantées pour le lavage des équipements. Ce système de recyclage est constitué d'une pompe installée dans le dernier bassin de décantation (bassin n°4) qui permet d'alimenter une cuve de stockage de 28 m³.



Les eaux décantées en provenance du lavage des camions malaxeurs, du lavage du malaxeur et de la fabrication du béton, sont pompées en continu pour alimenter et remplir la cuve de stockage des eaux recyclées. Ainsi, en fonctionnement par temps sec, aucun rejet d'eau de process ne se fait à l'extérieur du site. L'eau pompée est réutilisée pour la fabrication du béton et le lavage des camions-toupie et des centrales à béton. Les matières décantées dans la zone de lavage des camions-toupies sont évacuées, tous les matins, au moyen d'une pelle chargeuse puis mises en dépôt dans les 3 cases de stockage des déchets pour séchage par évaporation. Les autres bassins sont curés à des rythmes adaptés en fonction de la production et du remplissage respectif des bassins. La mise en dépôt des résidus est assurée de manière identique à la zone de lavage. Une fois secs, ces résidus de béton sont soit valorisés au niveau des installations de la carrière SBTP de Tontouta ou envoyés sur le site d'endigage des déchets inertes de Koutio-Kouéta.

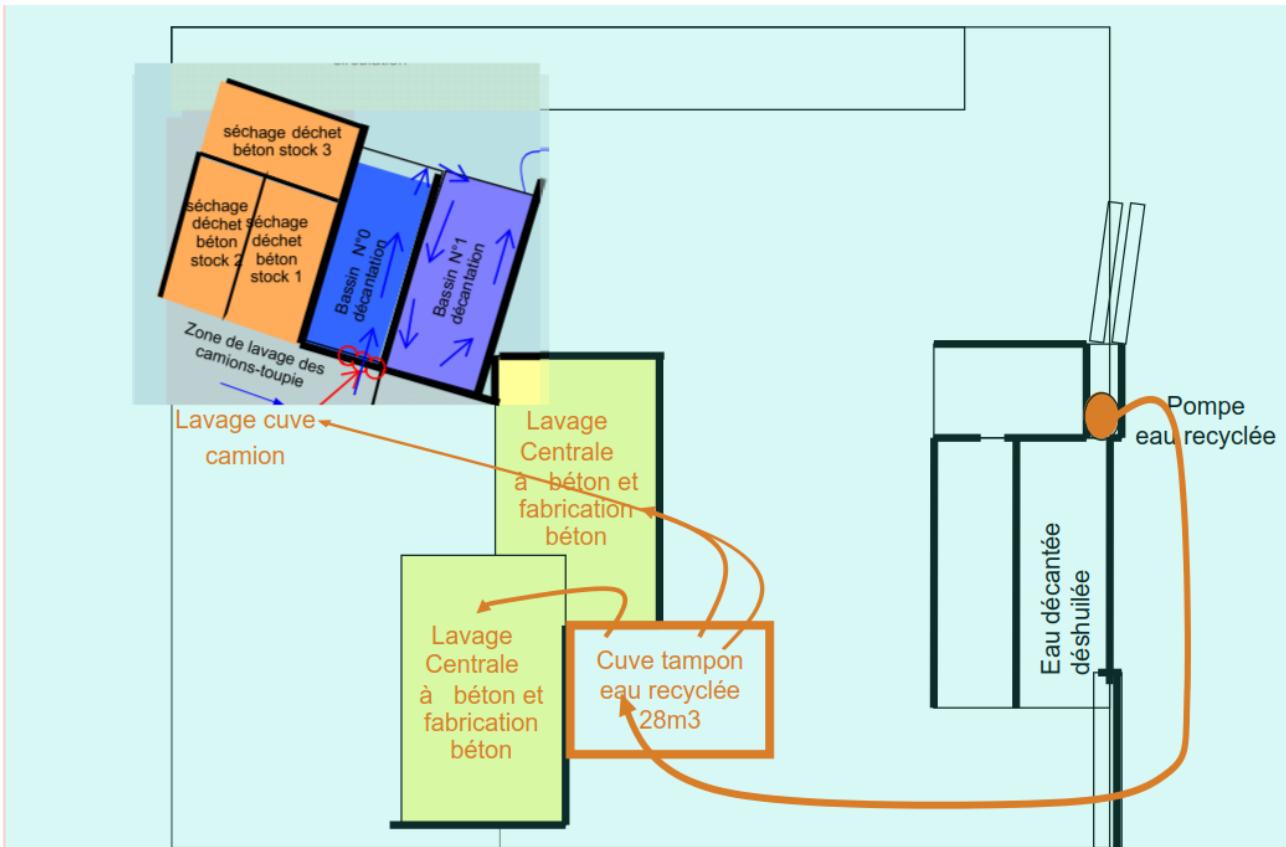


Figure 11 : Schéma de principe du recyclage de l'eau traitée

Le volume des bassins de décantation et le volume de la cuve de stockage sont tels qu'en fonctionnement normal, les installations permettent d'assurer l'ensemble des besoins quotidiens en eaux de lavage.

De ce fait, par temps sec et en mode de fonctionnement normal des installations, il n'y a aucun rejet d'eaux superficielles dans le réseau d'assainissement et donc aucun rejet de matières en suspension.

2.3.3 Fonctionnement par temps de pluie

Par temps de pluie intense (dépression/cyclone), toutes les vannes guillotines sont ouvertes et les eaux de ruissellement sur le sous-bassin versant de la zone « process » (voies, toitures,...) transitent par les bassins de décantation n° 0, 1, 2, 3 et 4, puis sont restituées dans le réseau d'assainissement communal.

3. Justification du volume des bassins de décantation du BV2

3.1 Principe du calcul

L'objectif du calcul est d'évaluer le seuil de coupure des bassins de décantation, c'est-à-dire la taille maximale des particules qui peuvent être décantées dans les bassins en comparant le temps de chute des particules (qui dépend de leur taille, de leur densité et de la profondeur des bassins) et le temps de transit dans les bassins (qui dépend de la vitesse d'écoulement et de la longueur des bassins).

Compte tenu du fonctionnement des installations, décrit ci-dessus, seul le fonctionnement par temps de pluie a été considéré pour évaluer le seuil de coupure des bassins de décantation.

3.2 Hypothèses

3.2.1 Evénements pluvieux considérés

Nous avons considéré les événements pluvieux de période de retour de 2, 5, 10, 20, 50 et 100 ans. Les intensités maximales de ces événements ont été déterminées selon les données fournies par Météo France à la station pluviométrique de Nouméa.

On considère les événements sur une courte durée, proche du temps de concentration du bassin versant.

3.2.2 Débits ruisselés

Les débits ruisselés ont été évalués selon la méthode rationnelle, à partir des intensités maximales de précipitation.

Nous avons retenu un temps de concentration de 6 min (limite basse de validité de la méthode rationnelle).

Le coefficient de ruissellement retenu pour le bassin versant est de 100 % quelle que soit la période de retour de l'événement considéré (hypothèse sécuritaire).

3.2.3 Fonctionnement hydraulique des ouvrages

Les bassins de prétraitement (bassins n°0 et n°1) qui recueillent les eaux de lavage ont été pris en compte dans le calcul. Ils permettent à la fois la décantation des particules les plus grossières ou agglomérées (sables et graviers), mais aussi celle des particules fines.

Les volumes transitent en totalité par les cinq bassins de traitement en série (n°0, n°1, n°2, n°3 et n°4).

On peut considérer :

- une longueur du chemin hydraulique dans le bassin n°0 de l'ordre de 8m,
- une longueur du chemin hydraulique dans le bassin n°1 de l'ordre de 8m+10m=18m,
- une longueur d'environ 3 à 4 m dans le bassin n°2 (orifice de sortie avec vanne guillotine situé à mi-distance de la longueur totale du bassin) ;
- une longueur de cheminement de 12 m sur chacun des bassins n°3 et 4.

Du point de vue de la décantation des particules, les cinq bassins en série sont supposés être équivalents à un seul bassin de section rectangulaire uniforme et d'une longueur totale de 54 m.

3.2.4 Particules et matières en suspension à décanter

On considère des particules de forme sphérique et d'une densité prise égale à 2.

L'écoulement vertical lié à la chute des particules est supposé établi en régime laminaire (soit non-turbulent - valable pour les faibles vitesses). Cette hypothèse doit être vérifiée a posteriori avec le calcul du « nombre de Reynolds particulaire » à l'issue du calcul de la vitesse de chute.

Dans ces conditions, l'application de la formule de Stokes pour le calcul de la vitesse de chute des particules est valable.

3.3 Note de calcul

Caractéristiques bassin versant

BV 2	surface (m ²)	surface (ha)	0.56 = Zone "humide" / Process = Centrale à béton, bassins, voie d'accès toupies
------	---------------------------	--------------	--

Hydrologie

Caractéristiques du bassin-versant	
S (ha)	Tc (min)
0.56	6

Surface sous-bv 2
Surface BV complet

0.56 ha
1.6 ha

	6min< Tc <1h	
	a	b
2 ans	238.9	0.439
5 ans	290.3	0.427
10 ans	329.4	0.42
20 ans	368.5	0.416
50 ans	420.4	0.411
100 ans	459.6	0.408

(source : étude météo 1961-2006)

	I (mm/h)	C	Q (m ³ /s)
2 ans	109	1.0	0.17
5 ans	135	1.0	0.21
10 ans	155	1.0	0.24
20 ans	175	1.0	0.27
50 ans	201	1.0	0.31
100 ans	221	1.0	0.34

Caractéristiques géométriques du bassin de décantation

Largeur bassin (m)	I	3.5
Hauteur d'eau (m)	H	0.65
Section transversale bassin (m ²)	S	2.275
Longueur Bassin (m)	L	54

Calcul du seuil de coupure du bassin							
Paramètres de calcul							
Masse volumique particules (kg/m³)	rhos	2000					
Masse volumique du fluide (kg/m³)	rhol	1000					
Viscosité dynamique du fluide (Pa.s)	mul	0.001					
Accélération de la pesanteur	g	9.81					
Fonctionnement hydraulique du bassin							
Période de retour	Débit	Vitesse d'écoulement	Temps de séjour /transit	Nombre de Reynolds			
T	Q (m³/s)	V (m/s)	Ts (s)	Re			
2 ans	0.169	0.074	726	260363			
5 ans	0.210	0.092	585	60034			
10 ans	0.241	0.106	509	68979			
20 ans	0.272	0.120	452	77722			
50 ans	0.313	0.138	392	89466			
100 ans	0.344	0.151	357	98336			
Calcul de la vitesse de chute des particules							
Formule de stokes :	$v = \frac{2r^2 g \Delta(\rho)}{9\mu}$						
					diamètre particules		
		dp (mm)	1	0.5	0.2	0.1	0.05
		dp (m)	0.001	0.0005	0.0002	0.0001	0.00005
					0.02	0.01	
Vitesse de chute (m/s)	Vc		0.545	0.13625	0.0218	0.00545	0.0013625
					0.000218	0.0000218	0.00000545
Vérification hypothèse régime laminaire							
Calcul du nombre de reynolds particulaire							
Rep		545	68.125	4.36	0.545	0.068125	0.00436
		1<Rep<10⁴			0.0001<Rep<1		0.000545
Re _p = $\frac{d_p \cdot \rho \cdot v_p}{\mu}$			Régime intermédiaire		Régime laminaire		
			Limite de validité de la méthode		Domaine de validité de la méthode		
Calcul du temps de chute des particules							
				diamètre particules			
Temps de chute (s)	dp (mm)	1	0.5	0.2	0.1	0.05	0.02
Tc		1.19266055	4.7706422	29.8165138	119.266055	477.06422	2981.65138
							11926.6055
Determination du seuil de coupure							
				diamètre particules			
		dp (mm)	1	0.5	0.2	0.1	0.05
Période de retour	Temps de séjour /transit						
T	Ts (s)						
2 ans	726	725	721	696	607	249	-2256
5 ans	585	583	580	555	465	108	-2397
10 ans	509	508	504	479	390	32	-2473
20 ans	452	450	447	422	332	-25	-2530
50 ans	392	391	388	363	273	-85	-2589
100 ans	357	356	352	327	238	-120	-2625
							-11570

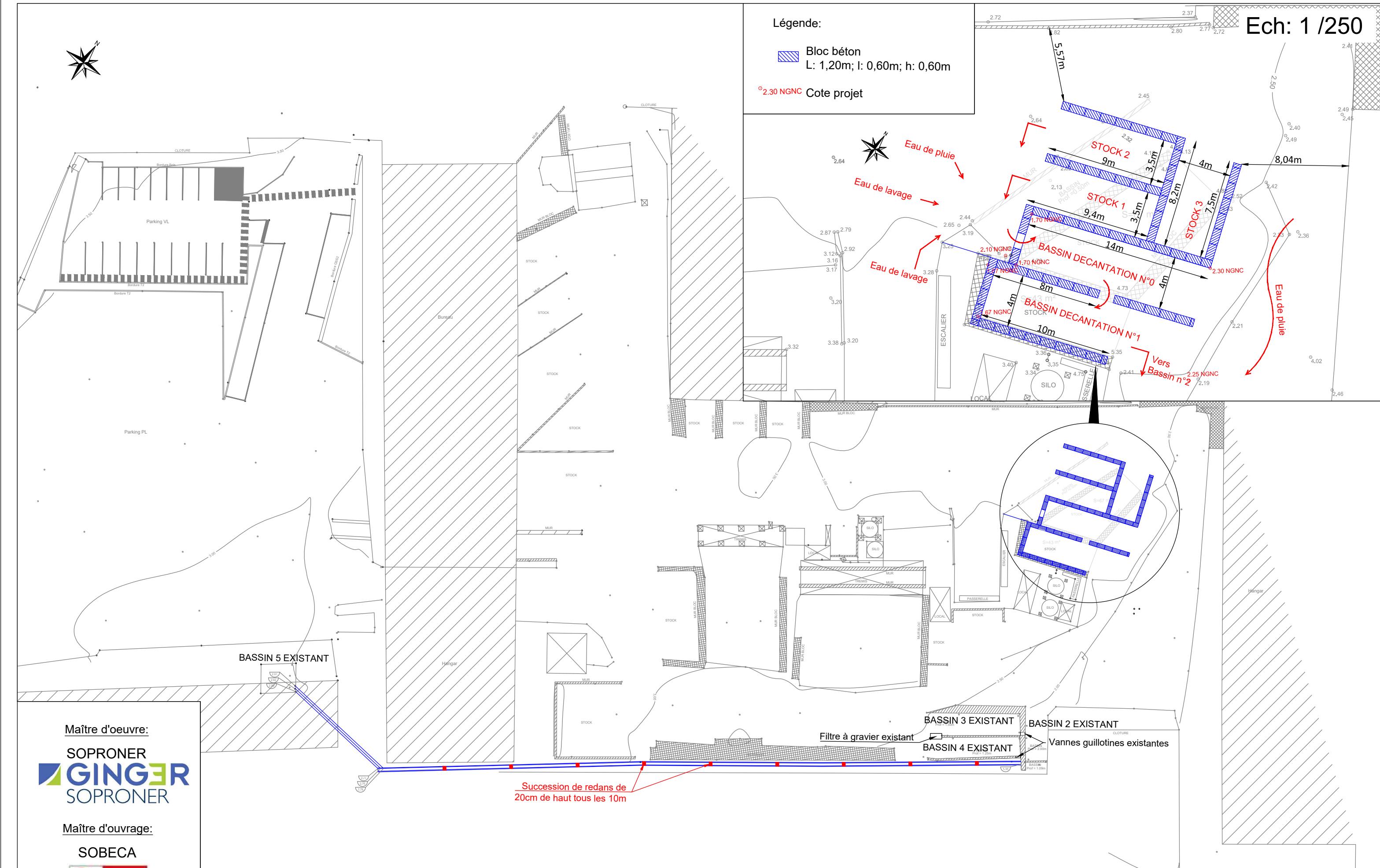
3.4 Résultats

Il ressort de l'analyse et du calcul les considérations suivantes :

- Le seuil de coupure des bassins de décantation est peu dépendant de la période de retour de l'évènement considéré (donc peu dépendant du débit considéré).
- **Le seuil de coupure des bassins est donc évalué entre 0.1 mm et 0.05 mm pour les crues vingtennale à centennale et entre 0.05 mm et 0.02 mm pour les crues biennale à décennale.**
- Le débit de pointe décennale est de l'ordre de 0.24 m³/s, la largeur des vannes guillotines étant de l'ordre de 30cm, elles doivent permettre de laisser passer une lame d'eau de 60 cm de hauteur selon la loi du déversoir.

4. Annexes

Annexe 1 : Plan sommaire des aménagements de gestion des eaux récemment réalisés et prévus



Site SOBECA
Aménagement de la gestion des eaux

Vue en plan projet générale

Echelle
1/500

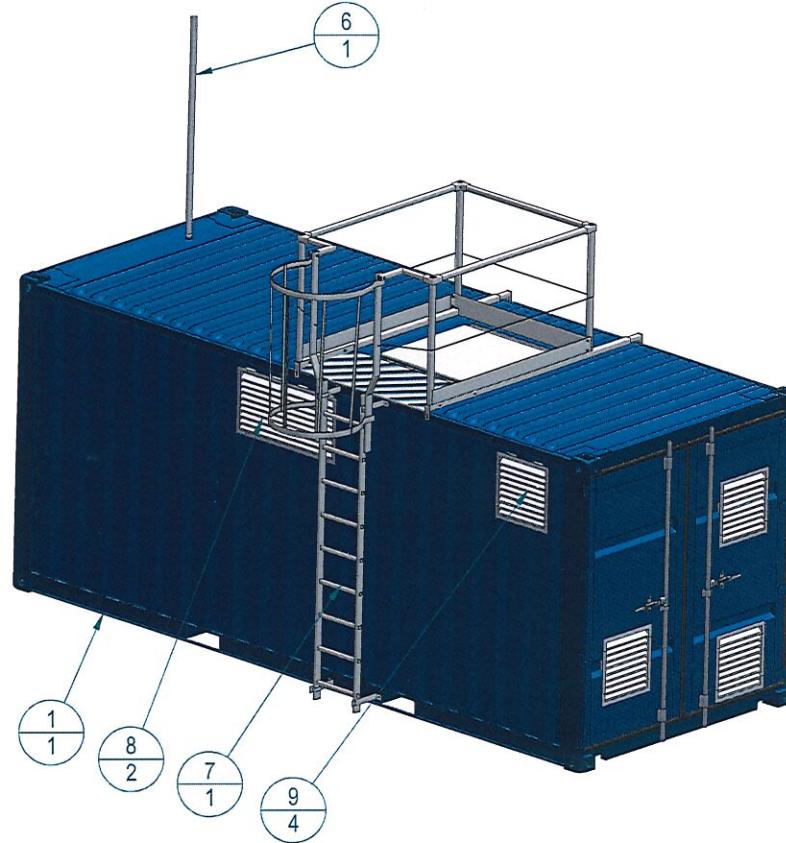
Dessinateur : EC
Vérificateur : NG
Affaire N° : A.2007
Fichier :
SOBECA projetv.dwg

	Indice	Désignation / Modification	Date
1	00	Création du plan	12/11/2020
	01	Mise à jour	27/11/2020
	02	Adaptation suivant demande client	27/01/2021

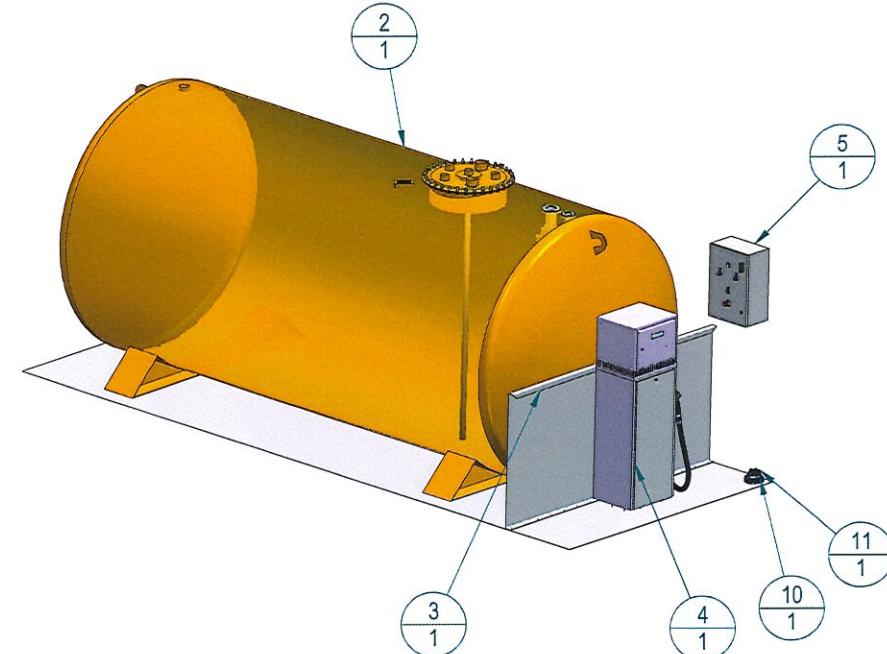
Annexe 7. Installation de stockage et de distribution de gazole

TOLERANCES GENERALES POUR DIMENSIONS SANS INDICATION SELON ISO 2768 Non Specified Tolerances According To DIN 7168						
> 0,5	3	6	30	120	400	1000
* 3	6	30	120	400	1000	
Class	± 0,1	± 0,2	± 0,3	± 0,5	± 0,6	

MOYENNE - Medium



REV	DESCRIPTION	CRA/DM	DATE	MODIF. PAR
A	Bon pour fabrication		21/09/2015	O.C



11	03829380	-	1	BAGUE PASSE CABLES - CE3900		
10	03829379	-	1	MANCHETTE POUR TUYAU PE Ø96mm	- TRP5596	
9	02970488	-	4	GRILLE REPRISE 500x500	KGZ5 GALVA	Fourn : BOUTIN SA Grille à ailettes
8	02970486	-	2	GRILLE REPRISE 1000x500	KGZ5 GALVA	Fourn : BOUTIN SA Grille à ailettes
7	56002100	B	1	ENSEMble PASSERELLE CONTENEUR		
6	56010350	A	1	EVENT EQUIPE DN40	CONTAINER ISOTANK	
5	04709111	-	1	COFFRET ELECTRIQUE CONTENEUR	STANDARD	1 coffret métal ATLANTIC IP66IK10 RAL 7035 600x400x250 Avec platine et support + 18 autres désignations
4		A	1	DISTRIONE		
3	56010470	A	1	CLOISON ETANCHE ASSEMBLEE	FORMAT 1250 ISOTANK	
2	60041490	A	1	CUVE 18M3 - 1 COMPARTIMENT	AS1999	
1	60041480	A	1	ISOTANK STRUCTURE SOUDEE 20P	AS1999	
Rep.	Ref.LAFON	Rév.	QTY	Description 1	Description 2	Observation

SPECIFICATION : Specification :			MATIERE : Material :	MASSE(KG) Weight(KG)	OBSERVATIONS :	
NOM Name	DATE Date	TRAITEMENT : Processing :	ETAT SURF : Finish :	5548,948 kg		
Conception Design	O.C	22/09/2015				
Dessin Drafted	O.C	21/09/2015				
VERIFIE Checked	M.R	21/09/2015	Description: ISOTANK18M3 - 1 PRODUIT	N° plan : Dwg N° :	60041450	REV: A Page: 1/3 ECH.: 1:40 Sheet: A3

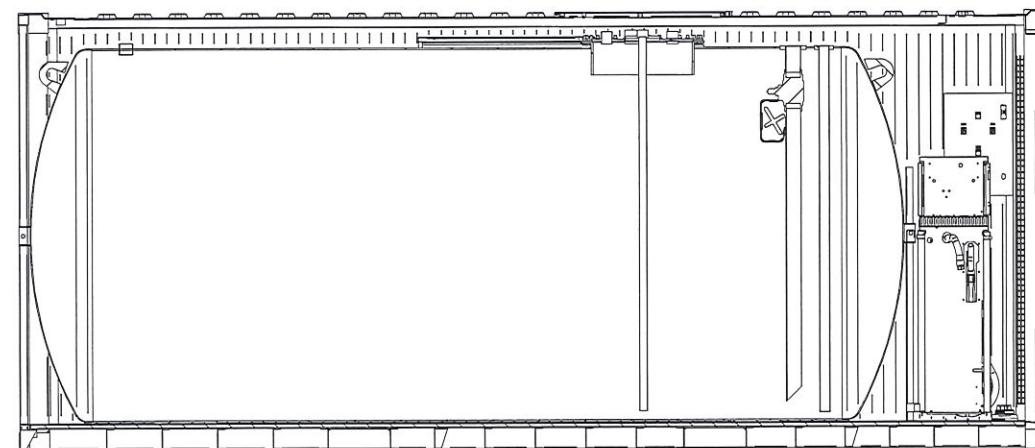
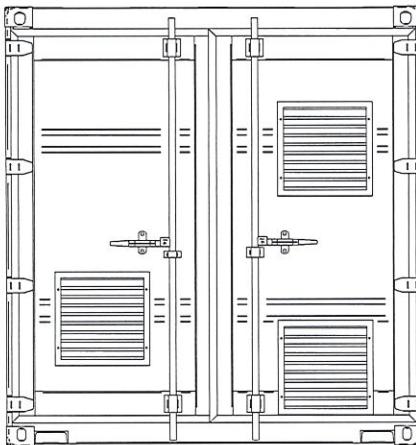
Ce document propriété de LAFON ne peut être communiqué sans autorisation. This document is the property of the LAFON SA and must not be used or reproduced without the written consent of the owners. The information contained in this document is disclosed to the recipient in confidence.

LAFON
TECHNOLOGIES
44, Av. Lucien Victor MEUNIER 33530 BASSENS - FRANCE
TEL: +33 (0) 5 57 80 80 80 - FAX +33 (0) 5 56 31 61 21

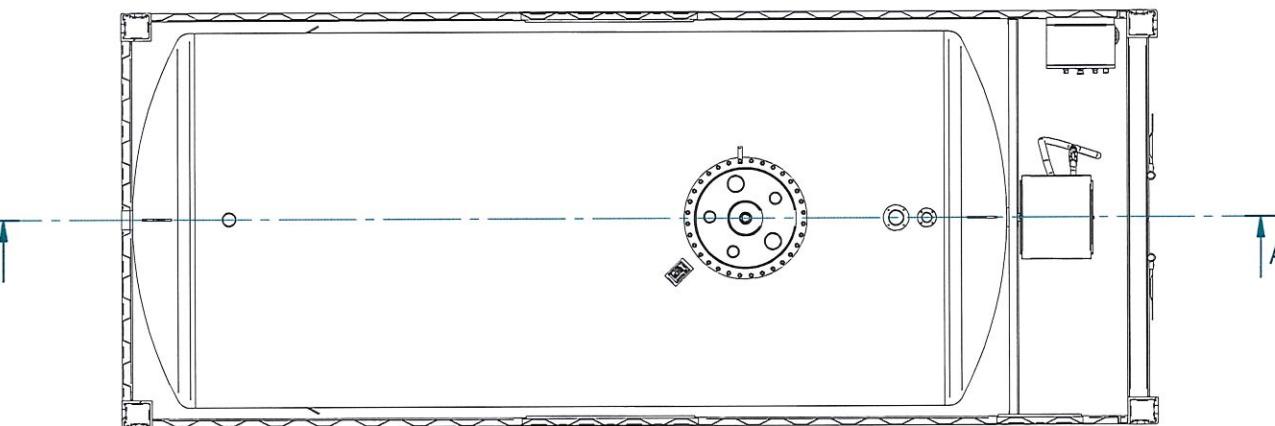
H G F E D C B A

TOLERANCES GENERALES POUR UNIMONTAGE DANS INDICATIONS SELON ISO 2768					
Non Dimensioned Tolerances According to DIN 7003					
> 0,5	3	6	30	120	400
=	3	6	30	120	400
Class	± 0,1	± 0,1	± 0,2	± 0,3	± 0,5
MOYENNE - Medium	± 0,1	± 0,1	± 0,2	± 0,3	± 0,8

REV	DESCRIPTION	CRA/DM	DATE	MODIF. PAR
(A)	Bon pour fabrication		21/09/2015	O.C



COUPE A-A

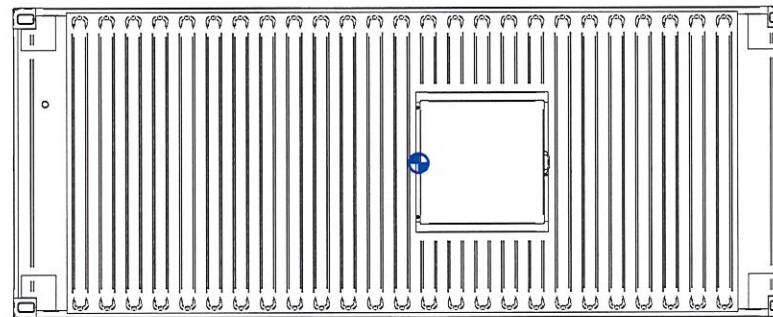
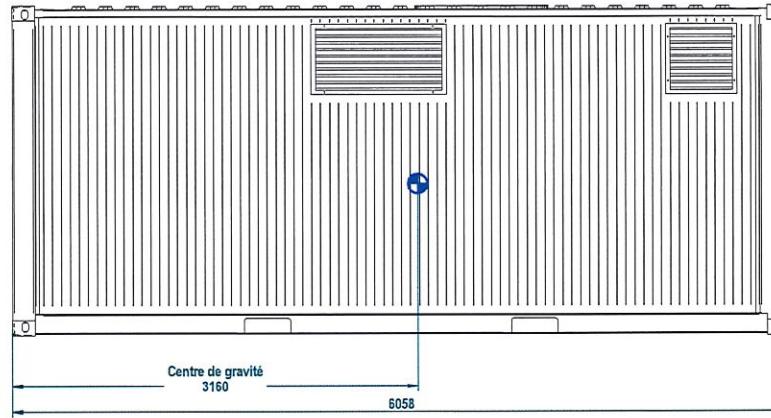
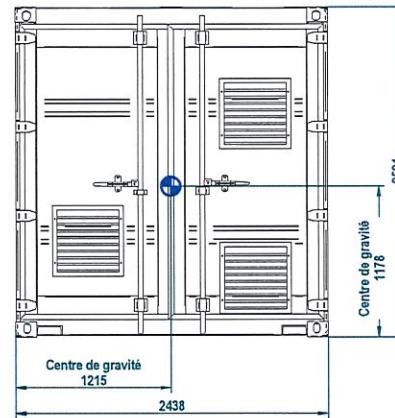


SPECIFICATION : Specification :			MATIERE : Material :	MASSE(KG) Weight(KG)	OBSERVATIONS :
NOM Name	DATE Date	TRAITEMENT : Processing :	ETAT SURF : Finish :		
Conception Design	22/09/2015				
Dessiné Drafted	O.C				
VERIFIÉ Checked	M.R 21/09/2015	Description: ISOTANK18M3 - 1 PRODUIT	N° plan : Dwg N° :	60041450	REV: A Page: 2/3
			FEUILLE: Sheet:	A3	
			ECHELLE: Scale:	1:40	

Ce document propriété de LAFON ne peut être communiqué sans autorisation. This document is the property of the LAFON SA and must not be used or reproduced without the written consent of the owners. The information contained in this document is disclosed to the recipient in confidence.

TOLERANCES GENERALES POUR DIMENSIONS DANS INDICATIONS SELON ISO 2768 : Non Specified Tolerances According to DIN 7160						
> 0,5	3	6	30	120	400	
*	3	6	30	120	400	1000
Class	$\pm 0,1$	$\pm 0,1$	$\pm 0,2$	$\pm 0,3$	$\pm 0,5$	$\pm 0,8$
MOYENNE - Medium						

REV	DESCRIPTION	CRA/DM	DATE	MODIF. PAR
(A)	Bon pour fabrication		21/09/2015	O.C



ISOTANK 20 PIEDS EQUIPE

ENCOMBREMENT et
POSITION DU CENTRE DE GRAVITE

SPECIFICATION : Specification :			MATERIE : Material :	MASSE(KG) Weight(KG)	OBSERVATIONS :
NOM Name	DATE Date	TRAITEMENT : Processing :	ETAT SURF : Finish :		
Conception Design	22/09/2015				
Dessiné Drafted	O.C				
VERIFIE Checked	M.R 21/09/2015	Description: ISOTANK18M3 - 1 PRODUIT Encombrement et position centre gravité	N° plan : Dwg N° : 60041450	REV: Page: 3/3	FEUILLE: Scale: A3

Ce document propriété de LAFON ne peut être communiqué sans autorisation. This document is the property of the LAFON SA and must not be used or reproduced without the written consent of the owners. The information contained in this document is disclosed to the recipient in confidence.

CERTIFICAT DE CONFORMITE RESERVOIR DE STOCKAGE

Le réservoir métallique suivant :

- Date ⁽¹⁾ : 23 Octobre 2015
- Numéro de fabrication ⁽¹⁾: 15-268
- Capacité ⁽¹⁾: 18 M3
- Compartimenté ⁽¹⁾: (MONO)
- Conforme à la norme ⁽¹⁾: EN12285-2
- Diamètre ⁽¹⁾: 2200 mm
- Poids à vide ⁽¹⁾: 2400 Kg
- Epaisseur de la paroi intérieure : 6 mm
- Pression d'épreuve simple paroi (à ne pas dépasser) : 0,3 bar (air)
- Classe A ⁽¹⁾
- Type de revêtement extérieur : POLYURETHANE
- Matière : S235JR
- Livrée à :

TOTAL PACIFIC
30 ROUTE BAIE DES DAMES
IMMEUBLE LE CENTRE – DUCOS
98800 NOUMÉA
NOUVELLE CALÉDONIE

A été éprouvé conformément à la norme de fabrication et ne comporte pas de fuite.

Fait à Faye l'Abbesse le : 28 Octobre 2015

Jacky ROY
Responsable d'établissement



⁽¹⁾: Mentions indiquées sur la plaque de conformité fixée au réservoir.

⁽²⁾: Mentions indiquées uniquement pour les doubles parois.

DAQ 1201 | 06/14



■ Production Réservoirs de stockage :
Rue du Bois de la Dame. – 79350 FAYE L'ABBESSE – France
Tél. 33 (0)5 49 72 42 44 – Fax 33 (0)5 49 72 40 04
Etablissement secondaire : SIRET 389 749 045 00032

■ Siège Social :
44 av. Lucien-Victor Meunier – 33530 BASSENS – France
Tél. 33 (0)5 57 80 80 80 – Fax 33 (0)5 56 31 61 21
www.lafon.fr – contact@lafon.fr

